

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Mise en œuvre de la feuille de route : CENIT, élections, amnistie	1
▶ Travaux parlementaires	4
▶ Mutinerie du 1 ^{er} RFI, tentatives de déstabilisation	5
▶ Controverses et prises de position, tentatives de médiation	6
▶ Le face à face Rajoelina-Ravalomanana sous l'égide de la SADC	9
▶ Le nouveau retour avorté de Lalao Ravalomanana.....	12
▶ Diplomatie.....	14
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	15
▶ Procès à connotation politique	15
▶ Santé, éducation, enfance	16
▶ Expatriation, traite des personnes	17
▶ Médias, liberté d'expression, affaire Free FM.....	18
▶ Embuscade de Bekolintsa, insécurité.....	18
▶ Gouvernance	19
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	20
▶ Conflits sociaux.....	20
▶ Ressources minières et halieutiques, exploitations illicites, accaparement des terres	24
▶ Trafics de bois précieux.....	26
▶ Finances publiques, environnement, coopération, divers.....	27

LA CRISE POLITIQUE

▶ Mise en œuvre de la feuille de route : CENIT, élections, amnistie

Travaux de la CENIT, calendrier électoral

« **Andry Rajoelina craint la présidentielle** », titre la **LOI**. Légitimé à l'échelon international, Andry Rajoelina est isolé politiquement au plan local. De plus, il subit une forte pression diplomatique pour qu'il trouve un modus vivendi avec Marc Ravalomanana, ce qui le place face à une alternative (accepter que Ravalomanana participe au scrutin ou qu'aucun d'entre eux n'y prenne part), dont il rejette les deux volets. Sa parade : tout faire pour que les législatives aient lieu rapidement et avant la présidentielle, en espérant que ses partisans et alliés obtiendront une majorité. Déjà, une fraction de la bourgeoisie Merina se chercherait un autre candidat à la présidentielle. Le vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo, qui a pris ses distances avec TGV, pourrait lui convenir, estime la publication.

01/07 - L'OIF pour des élections rapides. L'Organisation a traité du cas de Madagascar lors de la 85^{ème} session de son Conseil permanent. Abdou Diouf, secrétaire général, s'est prononcé en faveur d'élections rapides : « *Nous ne pouvons laisser le peuple malgache mourir en silence et dans l'indifférence. Les partenaires régionaux et internationaux doivent prendre leurs responsabilités comme nous le faisons. Aujourd'hui, la tenue des élections est une priorité* », affirme-t-il. La déclaration est perçue comme un encouragement à la CENIT, qui s'efforce d'infléchir la position des Nations Unies, très réservée sur la possibilité d'organiser un scrutin avant la fin 2012. Le Système des Nations Unies, responsable de la détermination du calendrier électoral définitif, semble jusqu'ici peu encline à la moindre concession sur la date du mai-juin 2013 pour des élections jumelées. **Le secrétaire général sortant de la COI, Callixte d'Offay, a déclaré tout récemment que l'organisation régionale souhaite, elle aussi, raccourcir les délais avant la tenue du 1^{er} scrutin.** Certains observateurs voient dans ces gestes d'impatience de l'OIF et de la COI le signe que la France agit en sous-main pour imposer son approche à la communauté internationale.

03/07 - Les Nations Unies confirment le calendrier électoral de leurs experts. L'UE met également la pression. Ban Ki Moon, secrétaire général, des Nations Unies, a adressé un courrier aux autorités malgaches pour confirmer sa préférence pour la tenue des élections, toujours jumelées, en mai-juin 2013. Les pressions se multiplient autour de la CENIT pour qu'elle s'aligne sur ce calendrier. L'UE a demandé pour sa part à la CENIT de prendre une décision rapidement, afin d'enclencher le processus de déblocage des fonds nécessaires pour l'appui financier de l'UE, qui demandera plusieurs mois.

09/07 - Omer Beriziky plaide à Bruxelles pour la CENIT. « *J'ai demandé à ce que la CENIT soit dotée financièrement, et ce d'une manière rapide, pour assurer son indépendance* », a affirmé le chef du gouvernement. L'UE prévoirait une aide de 17 millions d'euros pour l'organisation des élections dont deux pourraient être débloqués d'une manière rapide mais « *cette aide est conditionnée par la publication d'un calendrier électoral précis par la CENIT* », précisent les services du premier ministre. De leur côté, les Etats-Unis « *conseillent* » le respect des recommandations des experts onusiens [*l'organisation de scrutins jumelés en mai-juin 2013*]. Pour l'instant, la CENIT ne renonce pas à convaincre les partenaires techniques et financiers de la possibilité de la tenue des élections cette année. Elle a déjà obtenu un budget 2 milliards Ar de la part du gouvernement au titre de fonctionnement et d'investissement sur les 3 milliards annoncés au départ. Dans le budget 2012, le gouvernement a prévu 45 milliards Ar pour organiser 4 élections.

10/07 - La CENIT s'aligne sur le calendrier préconisé par les experts des Nations Unies. Les prochaines élections seront jumelées et se dérouleront en mai-juin 2013. Les négociations devront cependant se poursuivre, notamment pour arrêter la date précise des scrutins. « *La CENIT fait sienne la proposition de la période d'élection faite par les Nations Unies dans son rapport en date du 18 juin 2012. Dans ce contexte, elle sollicite expressément l'appui et l'aide des Nations Unies pour soutenir le processus électoral* », a déclaré solennellement Béatrice Atallah, présidente de la Commission, en présence de Fatma Samoura, représentante-résidente du SNU, et de Léonidas Tezapsidis, ambassadeur de l'UE. L'UDRC, plate-forme pro-Rajoelina, a, pour sa part, rejeté la tenue d'élections jumelées, processus que certains de ses membres jugent « *réserver aux pays développés* ».

11/07 - Andry Rajoelina maintient sa position pour la tenue des législatives avant novembre, malgré l'évolution des positions, y compris dans son propre camp. Le président de la Transition évoque quelques arguments pour étayer sa thèse. « *Il s'agit d'une élection de proximité. Il n'y a jamais eu de crise à l'issue d'une députation* », explique-t-il. Quelques « *experts* » électoraux nationaux qui lui ont assuré qu'on peut confectionner une liste électorale fiable avec un budget de 3 milliards Ar pour pouvoir tenir une élection cette année. Malgré le discours présidentiel, le camp d'Andry Rajoelina n'affiche plus une unité sans faille sur la position à adopter face au dossier électoral. Jean Lahiniriko, président de l'UDR-C, milite quant à lui pour l'organisation d'un scrutin communal. « *Il s'agit d'une élection de proximité qui pourrait résoudre le problème de défiance de la population aux autorités non élues* », avance-t-il. Les municipales permettraient au régime de sauver la face après les multiples déclarations sur les élections, sans froisser la communauté internationale qui est plus sensible aux présidentielles et aux législatives.

13/07 - Un groupe « d'experts électoraux » s'oppose à la décision des Nations Unies d'organiser les élections en mai-juin 2013. Composé d'anciens membres de la CENI, dont l'ancien président Hery Rakotomanana, il prétend pouvoir tenir convenablement les législatives cette année et compte convaincre les Nations Unies. La décision de la CENIT de se rallier à la position de la communauté internationale ne fait donc pas l'unanimité. Ces opposantes estiment qu'une élection de proximité comme le sont des législatives présente des risques moindres. Telle est notamment la position de Madeleine Ramaholimihaso, membre de ce comité et fondatrice du KMF/CNOE. Le bras de fer semble ainsi engagé entre ce nouveau comité d'experts, plus proche des revendications du pouvoir, et la CENIT de Béatrice Atallah, présidente, adoubée par la communauté internationale.

14/07 - La mouvance Ravalomanana laisse planer la menace d'un boycott des législatives si elle devait se tenir fin 2012. « *Notre problème actuel est présidentiel. Par conséquent, les législatives sont déplacées. Il y a une raison pour que la communauté internationale insiste sur le jumelage des élections. Les législatives ne présentent pas* », argumente Pierrot Botozaza, vice-premier ministre. Le ton est proche d'un défi lancé à l'encontre du pouvoir. La mouvance Ravalomanana essaye de peser de tout son poids dans le rapport de force qui semble s'engager entre Andry Rajoelina et le « *comité des experts nationaux* » d'un côté, la CENIT et les Nations Unies de l'autre.

Élections et aides humanitaires : l'UE ouvre le robinet. 54 millions d'euros sont accordés pour appuyer la population vulnérable, 2 autres millions serviront à soutenir le processus électoral. Le Comité de paix et de sécurité, sous la houlette de la direction en charge du Développement, a donné un avis favorable au décaissement des 2 millions d'euros pour les élections, et dans le cadre du FED le comité technique a également accepté le déblocage de 54 millions sur les 100 millions d'euros, dont le décaissement dépend de la mise en œuvre de la feuille de route. Cette dernière enveloppe est prévue pour appuyer les services sociaux de base. 22 millions sont destinés à l'édu-

cation, autant pour la santé, et les 10 derniers millions sont destinés à appuyer la société civile. Sur l'enveloppe de 2 millions d'euros du processus électoral, 1,6 million sont destinés aux structures de la CENIT, le reliquat servant à financer le volet sensibilisation et éducation des citoyens, en collaboration avec la société civile. La dynamique de l'accompagnement du processus par la communauté internationale semble donc en marche.

16/07 - Pour l'ambassadeur de France, toute élection ne conduit pas forcément à la sortie de crise. La France réitère son soutien à la CENIT pour l'organisation des scrutins, au moment où des pressions pèsent sur cette dernière dans la détermination du calendrier des consultations populaires. « *C'est parce que la commission électorale sera indépendante que l'on réussira les élections. C'est parce que les élections seront indiscutables qu'on sortira de la crise politique* », a affirmé Jean-Christophe Belliard. « *Des élections crédibles sont des élections dont les résultats seront acceptés par tous, notamment par ceux qui n'auront pas gagné. Pour cela, il faut une commission électorale indépendante, totalement indépendante* », soutient-il.

18/07 - Le calendrier électoral définitif sera officialisé par la CENIT le 1er août. Les scrutins auront lieu en 2013. L'échéance sera précédée d'un chronogramme de préparation. « *La loi indique que les élections devront avoir lieu durant la saison sèche et la CENIT agira conformément aux dispositions légales* », a-t-elle souligné. L'AG de la CENIT en a décidé ainsi afin de faire cesser toute polémique autour des dates ainsi que de l'ordre des élections à organiser en vue de l'avènement de la IV^{ème} République. Marc Ravalomanana n'avait pas attendu la déclaration de la présidente de la CENIT pour se manifester. « *Nous devons accepter le calendrier qu'elle avancera avec les experts des Nations Unies et de l'UE* », avait-il déclaré.

Les carte d'identité nationale biométriques en suspens. Le pouvoir ne se presse pas pour la réactivation du projet de CIN biométriques pour les prochaines échéances électorales. L'écueil se trouve dans le coût de l'opération, jugé exorbitant. Le basculement vers cette nouvelle carte devrait cependant pouvoir se faire en même temps que le recensement général de la population prévue officieusement après les élections de la Transition.

30/07 - Préparation des élections : les experts internationaux sont de retour. Ils vont participer à un conclave de 2 jours avec la CENIT. Le groupe est composé de 4 experts de l'OIF, dont Hugo Sada, délégué aux droits de l'homme, à la démocratie et à la paix, 3 de l'UE, 2 de l'UA, dont le chef du bureau de liaison de cette organisation à Madagascar, Mourad Taiati, 2 de la COI dont Jean-Claude de l'Estrac, et surtout des experts des Nations Unies. Des experts de la SADC et de la CENI de Maurice devraient les rejoindre. Objectifs : procéder à une évaluation de la mise en œuvre du calendrier électoral partiel qui a été présenté par la CENIT le 29 mai, procéder à une appréciation des besoins techniques et financiers de la CENIT et arrêter le calendrier électoral définitif qui devrait être officialisé le 1^{er} août par la présidente de la Commission, Béatrice Atallah. Selon un récent communiqué de la CENIT, les élections vont se tenir « *entre le 30 avril et le 30 novembre 2013* ».

Amnistie

12/07 - Le ministère de la Justice promet l'imminence de l'examen du projet de décret instituant la commission spéciale pour traiter l'amnistie. « *Le projet de décret est prêt. Celui-ci devrait être soumis au prochain conseil du gouvernement, puis au conseil des ministres* », a fait savoir Christine Razanamahasoa. Le projet de loi a été adopté en avril mais « *il fallait bien réfléchir sur la composition, le fonctionnement et la procédure adéquats de ladite commission spéciale* », avance-t-elle. La signature de ce décret s'impose avant toute décision d'organiser un scrutin d'ici la fin de l'année, comme continue à le souhaiter le pouvoir. La relance des débats sur l'amnistie n'est pas exclue une fois le projet de décret soumis au gouvernement. Honoré Rakotomanana, juriste et ancien président du Sénat, a réclamé l'adoption d'une loi pour définir la composition et les compétences de la juridiction en lieu et place d'un décret, afin d'éviter toute contestation. L'éligibilité des acteurs politiques et la réparation des préjudices font partie des enjeux du processus. La Garde des Sceaux rappelle toutefois que la mise en œuvre de loi d'amnistie n'est qu'un élément d'un tout. « *La mise en place du Filan-kevitra ho an'ny fampihavanana (FFM) est également nécessaire* », affirme-t-elle. Le rôle de cet organe est important, au moins dans le traitement du dossier de l'amnistie sur requête. Victor Manantsoa, ministre chargé des Relations avec les institutions, confirme que le FFM n'est pas encore en place. Il en est de même du Comité de suivi et de contrôle national de la mise en œuvre de la feuille de route, 10 mois après la signature de celle-ci...

26/07 - Le gouvernement revient sur sa décision de fixer par voie de décret le texte sur la commission spéciale ad hoc pour traiter le dossier de l'amnistie. Le ministère de la Justice a présenté un projet d'ordonnance fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de cette commission spéciale au sein de la Cour suprême. La procédure est enclenchée au moment de l'intersession parlementaire. La mouvance Ravalomanana soupçonne une manœuvre visant à éviter le débat au Parlement. Me Hanitra Razafimanantsoa s'interroge sur l'utilité du Parlement. « *À ce rythme-là, pourquoi ne pas dissoudre les deux Chambres si nous continuons à légiférer par voie d'ordonnance. Nous pouvons ainsi économiser sur les dépenses liées au fonctionnement des deux Chambres* », ironise-t-elle.

► Travaux parlementaires

01/07 - Convocation d'une nouvelle session extraordinaire du parlement. A l'ordre du jour, l'adoption du projet de loi organique relatif à l'élection du premier président de la IV^{ème} République ainsi que celui relatif aux élections législatives. Les textes n'avaient pas pu être présentés par le gouvernement avant la clôture de la session ordinaire qui s'est achevée le 29 juin. Ces deux textes sont attendus par la CENIT afin de déterminer les dates des futures élections. Béatrice Atallah, présidente de la CENIT avait déjà réclamé la promulgation de ces textes à l'issue de la présentation du calendrier partiel des élections, début juin. La mouvance Ravalomanana conteste le calendrier lié à l'examen de ces projets de loi organique. « *Il faut d'abord qu'Andry Rajoelina et le président Marc Ravalomanana se rencontrent avant d'examiner les deux textes* », a soutenu Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation de la mouvance, qui, par cette annonce, confirme la poursuite de son boycott des travaux parlementaires. *La Gazette* désapprouve la hâte du pouvoir à vouloir faire adopter ces textes sans la participation active des représentants des 3 mouvances : « *Si le Congrès et le CST décident que les candidats doivent être présents au pays une année avant le scrutin, cela éliminerait Marc Ravalomanana, Didier Ratsiraka et d'autres exilés qui résident à l'étranger...* ».

La Chambre basse saisit l'exécutif sur l'absence de ligne de crédits pour couvrir les dépenses liées à la session extraordinaire. Le Congrès ne disposerait pas des crédits nécessaires pour l'attribution des chèques carburant, le paiement des indemnités des parlementaires, le remboursement des frais de transport et l'achat de fournitures de bureau. Des difficultés qui risquent de favoriser encore l'absentéisme et de perturber les travaux, voire d'exiger un nouveau report, la durée de la session étant limitée à 12 jours. La cérémonie officielle d'ouverture de la session n'a réuni que quelques parlementaires et s'est déroulé sans la présence d'aucun membre du gouvernement.

06/07 - Le projet de loi organique sur l'organisation de l'élection présidentielle, adopté par le Congrès, exclut d'office Marc Ravalomanana. Son article 6 déclare en effet non éligibles et interdits du statut d'électeur toutes les personnes condamnées définitivement et non amnistiées. Le chef de délégation de la mouvance considère cet article comme une provocation car « *ciblant tout particulièrement Marc Ravalomanana, alors qu'une loi doit être impersonnelle et générale* ». Au travers de l'article 5, le cas du groupe Tiko pose aussi apparemment problème, même indirectement. En effet, celui-ci dispose que « *tout candidat doit avoir rempli ses obligations fiscales et avoir acquitté notamment tous les impôts et taxes exigibles de toute nature des 3 précédentes années* ». Or, les services fiscaux ont indiqué que le groupe appartenant à Marc Ravalomanana doit encore près de 30 milliards Ar à la DGI et au service des Douanes, ce qui a d'ailleurs valu à celui-ci-ci une procédure de recouvrement forcé qui s'est heurté à la résistance de la population d'Antsirabe. Face à cela et s'agissant de l'une des principales victimes des pillages et incendies du « *Lundi noir* », le groupe se prévaut, avant de s'acquitter de ces arriérés, de l'article 27 de la feuille de route qui prévoit la création d'un Fonds national de Solidarité (FNS) ayant pour but « *d'indemniser les ayants-droits et les victimes pour les préjudices subis lors des événements politiques entre 2002 et la date de signature de la présente feuille de route* ». Le montant de la caution exigée des candidats, 50 millions Ar, a été doublé depuis la dernière présidentielle. Elle ne peut être remboursée aux candidats n'ayant pas obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Enfin tout candidat doit résider sur le territoire depuis au moins 6 mois avant le jour de la date limite fixée pour le dépôt des candidatures et être domicilié sur le territoire de la République de Madagascar au jour du dépôt du dossier de candidature. Ces points seront, à n'en pas douter, à l'ordre du jour du tête à tête entre les deux protagonistes, si celui-ci parvient à être organisé. Le projet de loi a été adopté sans amendement. Le quota a pu être atteint, malgré l'absence des représentants de la mouvance Ravalomanana et les difficultés financières de Congrès qui ont pu dissuader des membres à faire de déplacement.

10/07 - Lois sur les élections : le gouvernement s'impatiente. Il fait savoir au Parlement qu'il devra accélérer l'adoption des projets de loi. Le ministère des Relations avec les institutions a demandé au CST de mettre en place une commission mixte parlementaire avec le Congrès pour gagner du temps. La proposition est discutée dans la mesure où il s'agit d'un projet de loi organique qui nécessite le respect des procédures. Des parlementaires s'interrogent sur l'opportunité de discuter de textes qui risquent fort de se trouver en porte à faux avec les exigences de la communauté internationale. Les observateurs notent par ailleurs que l'application de textes votés par les deux Chambres traînent en longueur. C'est, entre autres, le cas de la mise en place de la commission spéciale au sein de la Cour suprême censée trancher sur le cas de l'amnistie. L'application de la mesure d'apaisement, de plein droit ou par requête, constitue une condition nécessaire avant l'organisation de tout scrutin.

13/07 - Le régime réussit à faire passer les textes sur les présidentielles et sur les législatives en moins de deux semaines. Le Parlement a voté deux projets de loi organique, l'un sur les premières élections présidentielles, l'autre sur les législatives. La Chambre basse a validé l'amendement proposé par le CST concernant la nécessité pour les candidats aux présidentielles de résider physiquement sur le territoire 6 mois avant le premier jour de dépôt de candidature. Concernant le projet de loi organique sur les élections législatives, le CST entérine l'amendement proposé par le Congrès sur le mode de scrutin. Il choisit un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte

moyenne pour les circonscriptions dans lesquelles 2 sièges sont à pourvoir. Des discussions ont eu lieu sur la cohérence du choix de mode de scrutin avec le découpage des circonscriptions électorales, qui fera plus tard l'objet d'un décret. Pour ce qui est des conditions d'éligibilité, le Parlement ne s'est pas montré très pointilleux sur la question du domicile des candidats. Le CST n'a pas non plus exigé la résidence « physique » des candidats aux législatives dans leur circonscription 6 mois avant le dépôt de candidature. Le Congrès et le CST ont ainsi clôturé leur cinquième session extraordinaire.

► Mutinerie du 1^{er} RFI, tentatives de déstabilisation

02/07 - La gendarmerie met la main sur 13 bombes artisanales. 8 suspects arrêtés, dont 4 Malgaches, 4 Franco-malgaches indo-pakistanaïses [*karana*]. L'attentat devait être commis le jour de la fête de l'indépendance. 5 millions Ar auraient été promis par les *karana* pour commettre l'attentat. Un ancien pasteur a été désigné comme commanditaire. 3 autres complices sont recherchés. Les 4 Indo-pakistanaïses ainsi qu'un Malgache ont été placés sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiarafy. L'un des *karana* serait impliqué dans des exportations illicites d'or à partir de l'aéroport d'Ivato. D'après *Ma-Laza*, ce serait un opérateur économique très connu de la place, considéré comme la 5^{ème} fortune du pays.

13/07 - Le commissaire Charlie Nakany limogé de son poste à la DST, service directement rattaché à la présidence. L'affaire de bombes artisanales ayant permis d'incarcérer 4 ressortissants pakistanais aurait été l'une des raisons qui aurait poussé le président de la Transition à prendre cette décision. Pendant leur enquête, l'un de ces « *karana* » a avoué aux forces de l'ordre être un conseiller du commissaire. Un aveu démenti par le patron de la DST. L'affaire *Free FM* aurait également pu motiver ce limogeage. Charlie Nakany avait en effet indiqué qu'il avait connaissance du lieu où les deux leaders de la station contestataire, Lalatiana Rakotondrzafy et Fidèle Razara Pierre, se seraient mis à l'abri pour échapper à une arrestation. La DST s'est retrouvée aussi sous les feux des critiques pour l'accusation lancée contre Sylvain Manoriky, ministre de la Pêche au mois de mai. Dans un communiqué, le gouvernement avait protesté contre l'accusation lancée contre l'un de ses membres de vouloir attenter à la vie d'Andry Rajoelina par le biais des « *ombiasy* ». La perquisition effectuée par la DST au domicile de l'un des fils de l'ancien président Marc Ravalomanana à Andranomanelatra, au mois de février, avait également failli dégénérer. En mars 2011, l'existence même de la DST avait été soulevée, en marge du traitement de l'attentat présumé contre Andry Rajoelina au Marais Masay.

23/07 - Dirigés par un caporal, une vingtaine de militaires ont pris le contrôle du 1er Régiment des forces d'intervention (RFI) d'Ivato. 3 militaires ont été tués lorsque les forces de l'ordre ont frappé. On compte au moins 6 blessés. Le caporal Koto Mainty alias « *Black* », ancien garde du corps de l'ancien ministre de la Défense, Noël Rakotonandrasana, actuellement incarcéré pour atteinte à la sûreté de l'Etat, figure parmi les militaires tombés sous les balles des forces de l'ordre. Un capitaine du RFI a été froidement exécuté par les mutins qui ont investi les lieux, en négociant la libération de ses proches, pris au piège dans le camp. Une jeune recrue du RFI a également été tuée. Ces militaires se sont retranchés toute la journée dans le camp situé à proximité de l'aéroport international. Après des combats nourris, l'armée a repris le contrôle du camp en fin de journée et le calme est revenu. Qui étaient ces militaires et quel était leur objectif ? La radio *RFI* note que les mutins n'ont pas transmis de communiqué officiel aux journalistes sur les lieux. Ils ont simplement fait une courte intervention sur la station contestataire *Free FM* pour annoncer la dissolution des institutions et la mise en place d'un directoire militaire. Une annonce suivie d'aucune mesure concrète et d'aucun effet. Pour les observateurs, il est difficile de qualifier cette mutinerie de véritable tentative de coup d'Etat tant les moyens déployés étaient minces. Certaines sources proches du dossier avancent que les mutins demandaient la démission du ministre des Forces armées et du chef d'état-major. Les services de communication officiels disent ne pas connaître les causes du mouvement, ni ses éventuels commanditaires. Une enquête va être menée. Le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, précise que les mutins encourent des sanctions disciplinaires. Le fait est que cette mutinerie a eu lieu à la veille de la rencontre aux Seychelles entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. La mutinerie a-t-elle été fomentée pour faire capoter la rencontre ? Les deux protagonistes se sont abstenus de tout commentaire.

La station *Free FM* n'émet plus depuis l'annonce de la mutinerie. Cette radio avait diffusé le message d'un officier annonçant un coup d'Etat. La directrice du média explique sa décision par des intimidations de la part des forces de l'ordre. La station est accusée par le ministère de la Communication de complicité d'atteinte à la sûreté de l'Etat par diffusion de fausses nouvelles.

Le général Richard Ravalomanana affirme que les recrues du 1^{er} RFI d'Ivato ont reçu une somme de 10.000 à 15.000 Ar pour rejoindre le camp des mutins du caporal Black.

24/07 - Prise du 1er RFI : la section des recherches criminelles a été saisie pour enquête. Un soldat et 4 civils placés en garde à vue. Des perquisitions ont été effectuées aux domiciles de 2 d'entre eux. 120 militaires font l'objet d'une enquête. La plupart d'entre eux sont de nouvelles recrues. Armées par une dizaine de militaires menés par le caporal Koto Mainty, tombé sous les balles des forces de l'ordre, à la tombée de la nuit, ces jeunes recrues ont défendu le camp sous les ordres de ces derniers. L'escouade de militaires qui a arraché le commandement du 1er RFI leur aurait donné l'ordre de tirer sur les forces venues de l'extérieur. Parmi les jeunes

militaires incriminés, 74 se sont rendus lorsque les forces légales ont commencé à gagner du terrain. En revanche, près d'une quarantaine seraient restés sur place bien que les échanges de tirs se soient intensifiés. La Section des recherches criminelles de la gendarmerie, saisie de cette affaire relevant de la sûreté intérieure de l'État, va dépêcher une vingtaine d'enquêteurs sur place. En parallèle, des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des militaires qui ont participé à cette mutinerie. «*L'armée se heurte à un cas d'indiscipline manifeste. L'État-major général a déjà commencé à constituer des dossiers. Un rapport parviendra au ministère dans les 8 jours qui viennent*», a mis en avant le général André Lucien Rakotoarimasy, ministre de la Défense nationale.

28/07 - Le général Richard Ravalomanana reconnaît que l'enquête sur la mutinerie du 1^{er} RFI connaît des ratés, notamment, selon lui, en raison de la mort du chef des mutins. Quant à l'adjudant blessé et hospitalisé il ne ferait que «*proférer des mensonges* ». Deux gardes présidentiels et un garde de corps de ministre sont néanmoins auditionnés. Les avis de recherche concernant des fuyards de la caserne du 1^{er} RFI, publiés dans la presse, n'ont donné aucun résultat. *La Gazette* écrit : «*l'épisode d'Ivato a conforté l'idée que l'on se fait de l'armée et de la gendarmerie (...) : elles sont promptes et habiles dans la répression des mouvements hostiles au régime, mais sont lentes et inefficaces dans la lutte contre les vrais ennemis de la nation, Remenabila en premier lieu, mais aussi tous ces bandits armés qui sévissent un peu partout, notamment dans la capitale. En tout cas, on s'interroge sur le motif de l'assaut musclé et sanglant contre la caserne mutinée. N'était-il pas mieux indiqué de poursuivre les négociations afin d'obtenir la reddition des rebelles, comme on l'a fait en novembre 2010 avec les généraux et colonels mutinés de la BANI d'Ivato ? Car cette attaque vigoureuse où il y eut mort d'hommes ne manquera d'amplifier les rancœurs et les clivages dans l'armée* ».

31/07 - «8 éléments militaires qui ont participé à la mutinerie au RFI Ivato ont chacun touché 12 millions Ar », confie Pierre Andrianantenaina, membre du CST. Le parlementaire affirme que les mutins visaient à saboter la rencontre entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Il s'agit pour lui d'un véritable acte de déstabilisation. Des généraux seraient impliqués.

27/07 - Mutineries : des mesures ont déjà été prises. D'après le ministre des Forces armées, le général Lucien Rakotoarimasy, des mesures ont déjà été prises – et ce depuis 2011 – afin d'éviter que les mutineries comme celles du 1^{er} RFI ne se reproduisent plus. D'après lui, «*C'est pour cette raison que 2011 a été proclamée année de l'éthique et de la déontologie pour que chacun respecte la discipline et la hiérarchie militaires* ». Et de poursuivre que «*nous sommes en train de réaliser les actions inscrites dans ce cadre car il s'agit d'un effort continu* ».

27/07 - Mutinerie avortée au Régiment d'Appui et de Soutien (RAS) d'Ampahibe ? Une alerte a éclaté dans ce régiment à propos du comportement suspect de 4 sous-officiers qui étaient armés sans en avoir reçu l'autorisation. Ils auraient voulu soulever leurs compagnons d'armes pour un mouvement de contestation dont on ignore les mobiles. N'ayant pas réussi à rassembler des hommes à leur cause, ils auraient été convoqués à l'Etat-major. Le RAS d'Ampahibe, situé près du ministère des Forces armées, a déjà été le théâtre d'une autre tentative de putsch en 2009, après l'échec des accords de Maputo et d'Addis-Abeba. Les mutins, amnistiés depuis, exigeaient l'application de ces accords de partage du pouvoir.

► Controverses et prises de position, tentatives de médiation

01/07 - La nomination de 126 nouveaux colonels dans l'armée et la gendarmerie provoque la grogne parmi les non-promus, écrit *Midi*. La politisation des avancements et des promotions a toujours provoqué des contestations dans les rangs des militaires. Le décret signé par Andry Rajoelina le 27 juin n'échappe pas à la règle mais il contribue à accroître le malaise au sein des forces armées. Quelques jours avant la célébration du 26 juin, des membres de la police nationale ont également contesté la liste des bénéficiaires d'un avancement spécial. Certains promus au grade de lieutenant-colonel en 2010 ont obtenu une nouvelle promotion. C'est le cas, entre autres, d'un membre de la gendarmerie, très connu pour sa participation active à la mutinerie du CAPSAT en 2009, qui a propulsé Andry Rajoelina au pouvoir. Même situation pour un autre officier supérieur qui occupe actuellement un poste important au sein de la présidence. La promotion au grade de colonel de 4 éléments issus de la 19^{ème} promotion de l'Académie militaire d'Antsirabe est également contestée par leurs frères d'arme. Les critères d'avancement n'auraient pas été respectés.

02/07 - Le syndicat des enseignants-chercheurs (SECES) dénonce l'ingérence étrangère dans les affaires nationales et l'outrage à la souveraineté nationale. Dans un communiqué, il évoque notamment «*l'appel à des militaires français dans la lutte contre le phénomène dahalo, la participation des militaires français à la célébration de la fête de l'Indépendance et la prolifération d'armes illicites à Madagascar* ». Lors de la célébration de la fête de l'indépendance, le 26 juin, le syndicat a constaté la présence de nombreux officiers français à la tribune officielle. Ils n'ont toutefois pas défilé mais 2 pilotes français étaient aux commandes des hélicoptères Alouette II qui se sont livrés à des démonstrations. Le SECES s'insurge contre «*l'incapacité des responsables de la transition à gérer les affaires nationales, la prédation des richesses nationales par les autorités, la faillite des partis politiques dans la*

résolution de la crise ». La Gazette condamne l'amalgame que fait le syndicat entre revendications catégorielles et prises de position politique.

03/07 - La présence de l'UA aux côtés de la SADC pour une « collaboration active » dans le processus de sortie de crise suscite la réaction du GTT International. L'organisation de la diaspora basée à Genève demande à l'UA d'abandonner le projet de rencontre entre les 2 protagonistes, « *qui comporte l'inconvénient majeur de mettre en péril l'unité nationale* ». Elle exige que soient mises en œuvre les dernières recommandations de l'ACP/UE [la tenue urgente à Antananarivo d'un sommet inclusif réunissant les principaux acteurs ayant une légitimité], que le pouvoir soit contraint « *d'appliquer réellement les articles 16, 17 et 20 de la feuille de route, à savoir le retour sécurisé et sans conditions ni délai du président élu Ravalomanana et de tous les exilés politiques ainsi que la libération de tous les prisonniers politiques* », « *d'écarter toute idée d'élections, malgré la pression de plus en plus forte de l'OIF comme la COI, sans l'effectivité de toutes les mesures d'apaisement, en particulier la présence à Madagascar du président Ravalomanana avec la certitude de pouvoir s'y représenter* ».

Mouvement « Grand pardon » : « Tout le monde a fauté ». Le mouvement initié par le journaliste-photographe Nary Ravonjy poursuit ses actions. Au cours d'une rencontre avec la presse, des journalistes, artistes et sportifs ont réaffirmé la nécessité de se réconcilier. « *Tous ont commis des erreurs. Nous proposons un mouvement de pardon entre tout le monde, en particulier tous les dirigeants qui se sont succédé à la tête du pays afin de tirer le pays de ce gouffre dans lequel il est plongé actuellement* », ont-ils indiqué, ajoutant que cette démarche constitue un préalable à la tenue des prochaines élections.

04/07 - Le FFKM confirme sa décision de poursuivre son travail de médiation mais aucun élément de permet encore de savoir dans quel délai ses propositions seront divulguées. « *Les chefs d'Église envisagent toujours de donner suite à leurs déclarations antérieures. Des résultats devraient être disponibles prochainement. Actuellement, ils peaufinent les détails* », confie le pasteur Gilbert Randrinirina, secrétaire général du FFKM. Les quatre chefs d'Églises semblent encore rencontrer des difficultés à adopter une position commune.

05/07 - La SADC mettrait la pression sur le FFKM pour qu'elle parvienne à un accord entre ses composantes, avec pour principal objectif de réunir « *12 entités* » autour d'une table. Le pasteur Gilbert Randrianirina, secrétaire général, confirme en partie cette hypothèse, quand il précise que « *la rencontre entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina pourrait entrer dans les attributions de la médiation du FFKM* ». Cette rencontre de plusieurs entités, et pas seulement des signataires de la feuille de route, pourrait se voir organisée en terre étrangère, « *Maurice et les Seychelles* » ayant notamment été citées. La décision du FFKM de passer concrètement aux choses sérieuses est attendue par la classe politique, la mouvance Ravalomanana en particulier. Elle avait sollicité le FFKM bien avant son « *auto-suspension* » des institutions de la Transition.

La CNOSC pour une rencontre de toutes les forces vives. La réunion entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana n'apportera rien, soutient-elle. « *Il est vrai qu'ils sont les principaux protagonistes de la crise mais qu'ils se retrouvent, cela n'apportera aucune solution durable* », estime Lalao Randriamampionona, qui rappelle que son organisation n'a pas changé d'avis depuis le début de la crise.

06/07 - Le syndicat des grands corps de l'Etat courtise la SADC. Une rencontre est annoncée avec le bureau de liaison de la SADC et de l'UA. L'objectif est d'obtenir son appui à l'organisation d'assises « *pour une refondation de la République* ». Un comité préparatoire reste à mettre en place. La SADC, particulièrement son bureau de liaison, n'a cependant pas vocation à adhérer à ce nouveau processus de sortie de crise, qui se situe en marge de la feuille de route et des efforts actuels de la communauté internationale, toute entière mobilisée par l'organisation de la rencontre Rajoelina-Ravalomanana, dont le sort reste incertain.

07/07 - Le professeur Raymond Ranjeva, initiateur du programme « Vonjy Aina », réitère son pessimisme par rapport à la feuille de route. Il insiste sur une autre voie pour la sortie de crise. Il remet au goût du jour sa proposition de mise en place d'un gouvernement véritablement neutre, composé de technocrates. Ce nouveau gouvernement, qui devrait, selon lui, être mis en place à l'issue de la rencontre Rajoelina-Ravalomanana, élargie aux 2 autres mouvances, aurait pour mission d'organiser le scrutin présidentiel. Une nouvelle transition est nécessaire, pour aboutir à une « *refondation de l'Etat* ». Pour l'ancien vice-président de la CIJ, la feuille de route a conduit à une impasse. Les partisans d'Andry Rajoelina rejettent la proposition. Raymond Ranjeva est renvoyé à son rôle d'intellectuel, il n'a pas la légitimité pour interférer dans la mise en œuvre de la feuille de route signée par la quasi totalité des acteurs politiques. S'agissant de la présidentielle, il estime que les 2 protagonistes doivent pouvoir s'affronter, afin que le verdict des urnes s'impose. Il rejette la proposition soutenant la non-candidature de l'homme fort de la Transition et l'ancien président qui commence à circuler dans les milieux diplomatiques.

31/07 - Le « Hetsika maro lafy » s'interroge. Le mouvement dont le professeur Raymond Ranjeva fait partie déplore le manque de réactivité de la société civile, des Églises, des chefs traditionnels et des formations politiques

face à la situation politique. Il critique le « *double langage* » des médiateurs et exige le respect des droits de l'Homme dans la résolution de la crise.

12/07 - L'opposition envisage son retour sur la place de la Démocratie à Ambohitovo. Après quelques semaines sans manifestation publique, ni sur la place de la Démocratie à Ambohitovo, ni à Analakely, « *le Komity ho fanavotam-pirenena* », quelques entités de la mouvance Ravalomanana ainsi que les syndicats grévistes ont pris la décision de reconquérir la place. Lalatiana Ravololomanana, membre du « *Komity ho fanavotam-pirenena* », a expliqué « *la nécessité pour les Malgaches de disposer d'une aire d'expression* » avant de se pencher concrètement sur la sortie de crise. La dernière manifestation d'envergure remonte au 13 mai. Depuis diverses tentatives ont avorté. Des leaders opportunistes ont quitté les rangs de l'opposition.

16/07 - L'opposition s'est dérobée au dernier moment. La manifestation annoncée n'a finalement pas eu lieu. Cette dernière déconvenue dans le programme d'une frange de l'opposition au régime reflète, en grande partie, les mésententes et les dissensions qui règnent entre ses membres. Lalatiana Ravololomanana, l'une des leaders de la mouvance Zafy, avait d'ailleurs affirmé quelques jours auparavant que « *l'opposition n'est pas à l'abri des démons de la division* ».

14/07 - Des membres de la société civile se rapprochent pour discuter du rôle qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre de la feuille de route. Des représentants des « *Raiamandreny mijoro* », de la CNOSC et des personnalités de l'association Finona du pasteur Nestor Razafindramanitra se sont rencontrés pour discuter de la mise en place du Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM) et du Comité national de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route. « *Un comité a été mis sur pieds pour travailler sur le CFM, et un autre sur le comité national de suivi de la feuille de route* », soutient Lalao Randriampionona, présidente de la CNOSC. Le FFKM, pourtant prévu dans la feuille de route, a brillé par son absence mais il sera tenu informé. La réunion des membres de la société civile marque une étape dans la mise en place des cadres de la mise en œuvre de la feuille de route, 10 mois après sa signature et la création des institutions transitoires.

17/07 - Marc Ravalomanana espère tirer profit de l'élection de la SADC à la tête de la commission de l'UA. C'est depuis Addis-Abeba que l'ancien président de la République a partagé sa « *victoire* » de voir l'élection de Nkosazana Dlamini Zuma, ministre sud-africaine et candidate de la SADC à la tête de la commission de l'UA¹. Présent sur place lors du vote, Marc Ravalomanana a vanté les bénéfices pour sa mouvance de l'élection d'une responsable sud-africaine à la tête de l'organisation. La perspective de retour sur le sol malgache pour se présenter aux prochaines présidentielles s'en trouverait selon lui renforcée.

19/07 - Les 5 ministres issus de la mouvance Ravalomanana suspendus de leurs fonctions. Depuis plus de 2 mois, ils n'assistaient plus aux conseils des ministres et de gouvernement. Cette politique de la chaise vide est finalement sanctionnée. Les ministres (Economie, Agriculture, Décentralisation, Elevage et Commerce) sont suspendus de leurs fonctions « *jusqu'à la reprise de leur participation effective* » aux conseils, selon le communiqué de la présidence. La décision intervient à quelques jours de la rencontre annoncée entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. Autre évènement récent susceptible d'interférer dans le déroulement de ce tête à tête : l'affaire de la fusillade du 7 février 2009 dans laquelle Marc Ravalomanana a été condamné pour meurtre. L'action en justice menée en Afrique du sud où vit l'ancien président pourrait déboucher très rapidement sur sa comparution devant une cour sud-africaine, croit savoir l'AFP.

20/07 - Les ministres évincés bravent le régime en réclamant une lettre officielle notifiant leur éviction du gouvernement. Au lendemain de la décision du président de la Transition, les 4 ministères concernés ainsi que la vice-primature chargée de l'Économie et de l'industrie ont vaqué à leurs occupations, dans l'attente d'une notification officielle. Il se confirme toutefois qu'Andry Rajoelina a effectivement signé le décret d'application. Le premier ministre devrait donc recevoir confirmation de la décision dans les tous prochains jours. Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, fait remarquer que « *cette décision de suspendre les 5 ministres a été prise par le conseil des ministres, et non par le seul président de la Transition* ». « *Sur les 35 ministères existants, les 5 dirigés par des ministres de la mouvance Ravalomanana figurent parmi les plus actifs et les mieux gérés* », a répliqué le vice-premier ministre, Pierrot Botozaza, qui demande « *la réalisation d'une inspection générale pour justifier cette bonne gestion* ». Les ministres restent sur leur position tant que, disent-ils, la feuille de route n'est pas appliquée intégralement, concernant notamment les mesures d'apaisement et le retour des exi-

¹ Nkosazana Dlamini-Zuma, ancienne chef de la diplomatie sud-africaine (1999 à 2009) et ministre des Affaires intérieures sud-africaine, a été élue à la tête de la Commission de l'Union Africaine face à Jean Ping. C'est la première femme à être présidente de la Commission de l'UA. Mais c'est aussi le premier président de la Commission de l'UA qui soit issu d'un pays d'Afrique anglophone. Docteur en médecine, Nkosazana Dlamini-Zuma a été une combattante de l'apartheid au sein de l'ANC, avant d'avoir été diplomate et fonctionnaire. Agée de 63 ans, la nouvelle présidente de la Commission de l'UA promet que le continent ne sera pas « *bipolarisé* » et que des réformes seront développées au sein de l'institution. Elle promet de rendre la Commission plus efficace et plus opérationnelle dans le règlement des conflits sur le continent. La diplomate décroche ce poste à l'issue d'une bataille sans précédent. Elle a poussé Jean Ping vers la sortie après 6 mois de lutte en coulisses et 4 nouveaux tours de scrutin.

lés. Le gouvernement affirme qu'il n'a pas dérogé au document de sortie de crise devenu loi. Une version que ne partage pas Me Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente du CST. Plusieurs acteurs de la Transition réclament l'entrée en scène du Comité de suivi et de contrôle de l'application de la feuille de route, qui doit être présidée par le pasteur Peri Rasolondraibe. Le premier ministre exclut tout remaniement pour entériner cette décision d'exclusion. Il déclare vouloir « *faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire revenir la mouvance Ravalomanana* ».

27/07 - Nouvelle tentative de relance du dialogue malgacho-malgache. La rencontre Rajoelina-Ravalomanana n'a pas comblé les attentes de certains acteurs politiques. La nécessité ou la poursuite d'un dialogue malgacho-malgache est de nouveau sur toutes les lèvres, notamment au sein de l'opposition, mais pas exclusivement. Cette tentative se heurte, cependant à l'épineuse question de l'adhésion des principaux acteurs politiques, à commencer par les deux principaux protagonistes de la crise. Jean Omer Beriziky, premier ministre, ne serait pas hostile à une telle relance, déclarant notamment que si le succès n'est pas au rendez-vous aux Seychelles, « *un nouvel accord [entre les acteurs politiques] devrait voir le jour prochainement* ». Des ministres suspendus de la mouvance Ravalomanana évoquent également « *d'autres voies de solution* », remarquant, cependant, que « *les élections restent le principal objectif* ». Tantely Andrianarivo, ancien premier ministre de Didier Ratsiraka, a, de son côté, « *proposé* » que le FFKM assume cette responsabilité, ce qui serait loin d'être acquis : le FFKM peine à se décider et à avancer des propositions concrètes. De son côté, la CNOSC semble avoir décidé d'intégrer le processus actuel avec des postes à responsabilité, notamment la première vice-présidence du Comité de suivi et de contrôle de l'application de la feuille de route.

31/07 - La CNOSC signe son retour dans le processus de sortie de crise par la feuille de route. L'entité de la société civile mentionnée nommément par la feuille de route s'est positionnée en force dans deux comités mis en place par ce document, le Comité de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la feuille de route, et le Conseil pour le fampihavanana malagasy. La CNOSC n'entend pas faire de la figuration dans ces deux nouvelles formations. La piste « *conférence nationale* », un temps privilégiée, semble abandonnée. Elle rejoint ainsi d'autres entités civiles, les Raiamandreny mijoro du nouveau président du « *CSC* », le pasteur Péri Rasolondraibe et le Finona d'un autre pasteur, Nestor Razafindramanitra.

► Le face à face Rajoelina-Ravalomanana sous l'égide de la SADC

01/07 - Le Général Ranto Rabarisoa estime que la rencontre entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina n'est pas primordiale. Le chef du Conseil Militaire pour la Défense Nationale (CMDN) juge qu'il y a des problèmes plus graves à résoudre, et que tout doit être mise en œuvre pour donner la priorité à l'organisation d'élections.

03/07 - Des pro-Ravalomanana se déplacent au siège du bureau de liaison de la SADC et de l'UA. Ils ont remis une lettre aux responsables pour rappeler leur souhait de la tenue rapide de la rencontre entre Andry Rajoelina et leur chef de file, à Antananarivo et non dans une capitale africaine.

04/07 - Andry Rajoelina pose ses conditions. Il réclame une pré-négociation avec l'ancien président avant de le rencontrer. « *Ce genre de rencontre nécessite une préparation (...) Le rendez-vous devrait être celui de la signature d'un accord et non le début de négociations* », précise-t-il. « *L'esquisse des points de divergence et de convergence devrait être dessinée à l'avance (...) pour savoir s'il y a une réelle volonté de sortir le pays de la crise* », soutient-il. La déclaration intervient quelques jours avant l'officialisation de la date du tête à tête par le bureau de liaison de la SADC et de l'UA. Avec une telle requête, Andry Rajoelina semble vouloir ménager ses alliés qui ont pu s'inquiéter de ne pas avoir été associés à la préparation de la rencontre. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, a affirmé : « *ce type de tractations n'existe pas encore mais nous sommes ouverts au dialogue* », tout en accusant la président de la Transition de « *manœuvre dilatoire* ». Au même moment, des partisans de l'ancien président martelaient leur exigence de voir la rencontre se tenir à Antananarivo, une hypothèse rejetée depuis le début par les pro-Rajoelina. « *Les tractations ne sont pas nécessaires, il s'agit d'une rencontre de la dernière chance entre Ravalomanana et Rajoelina et les deux hommes doivent dialoguer pour régler le problème* » estime Guy Maxime Ralaiseheno, de la mouvance Ravalomanana.

Commentaire de L'Express : « *À l'allure où vont les choses, il y a fort à parier que ce sera de nouveau un fiasco. Mais comme la SADC a prévenu que celui par qui le mal arrive sera jeté aux gémonies, autant donc les départager aux tirs au but après tous ces matches infructueux de Maputo, Addis-Abeba, Pretoria, Gaborone, Sandton. Il faut amener les deux garnements à un accord politique constitué d'un pile ou face pour quitter ou revenir au pouvoir. Le tout est de bien expliquer ce que signifie l'une et l'autre option pour qu'on ne soit pas obligé d'apporter une note explicative à un accord constitué d'un seul article. (...) Il est vrai qu'à quatre c'était impossible à moins de trouver une monnaie à quatre faces. Maintenant qu'il ne reste plus que deux, le coup est parfaitement jouable. (...) Ce genre de marchandage puéril a trop duré. Mais il est loin de s'estomper à en juger les conditions posées par le président de la Transition en préalable à la rencontre. Des pré-négociations en fait pour essarter le terrain, pour*

élargir la marge de manœuvre. On ne discutera vraisemblablement pas des sujets qui fâchent comme l'amnistie, le retour au pays, l'élection, les pillages du 26 janvier 2009. C'est en tout cas ce que laisse entendre l'entourage immédiat d'Andry Rajoelina qui semble craindre que son poulain ne soit pas de taille à affronter son vis-à-vis ».

17/07 – Dans un communiqué la Troïka de la SADC donne aux protagonistes de la crise jusqu'au 31 juillet pour parvenir à un accord². Elle reste néanmoins discrète sur les détails de la rencontre censée aboutir à cet accord. «*Si les deux parties ne sont pas capables de conclure un accord final pour s'assurer de la mise en œuvre de la feuille de route jusqu'au 31 juillet 2012, la ou les parties responsables de l'échec seront désavouées par la communauté internationale concernant une participation future dans le processus* », menace-t-elle. Dans son communiqué, la Troïka se contente de souligner que les préparatifs de la rencontre en tête à tête avancent. La Troïka joue sa crédibilité sur cette énième rencontre et tient à en garantir le succès. Face aux critiques formulées par plusieurs organisations de la société civile, notamment sur la limitation de la réunion à deux chefs de file, elle se dit convaincue que «*les leaders politiques susmentionnés sont d'une importance critique pour défaire le blocage et relever les défis qui ont causé la présente impasse dans la situation politique* ». De leur côté, les deux personnalités concernées continuent d'afficher leur bonne volonté.

19/07 - La rencontre entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana aura lieu aux Seychelles les 24 et 25 juillet. L'échange aura lieu à huis clos sur un îlot isolé, en l'absence de leurs supporters respectifs et en présence de James Michel, président de la République des Seychelles et président en exercice de la COI. Le chef de l'Etat sud-africain Jacob Zuma sera également associé. Le nouveau secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac sera également présent à Mahé, ainsi que les autres membres de la Troïka de la SADC, les représentants de la Zambie et de la Tanzanie. «*La rencontre aux Seychelles aura un impact important s'ils arrivent à se mettre d'accord. (...) Rajoelina a toujours refusé de rencontrer Ravalomanana, mais maintenant je crois qu'il veut trouver un moyen de mettre fin à la crise* », déclare à l'AFP Juvence Ramasy, politologue à l'université de Toamasina. «*Ils devraient se mettre d'accord sur un partage du pouvoir, sur l'élection présidentielle, ils doivent être tous deux candidats, et, bien sûr, Ravalomanana doit rentrer à Madagascar* », ajoute-t-il. Parmi les principales pierres d'achoppement, rappelle l'agence de presse : le retour au pays de l'ancien président, ses démêlés avec la justice et la question des candidatures à la future présidentielle, qui pourrait avoir lieu en mai-juin 2013. Pour certains observateurs, le retrait des deux protagonistes serait la solution. La feuille de route de sortie de crise signée en septembre prévoit bien le retour sans condition de Marc Ravalomanana mais l'ancien homme fort a été condamné aux travaux forcés à perpétuité par contumace. La récente loi d'amnistie ne le concerne pas et les autorités ont averti qu'il serait arrêté à son arrivée s'il rentrait au pays. Marc Ravalomanana conteste sa condamnation, prononcée par une cour ordinaire théoriquement non compétente pour juger un président. Quand bien même il ne serait pas inquiété par la justice, les modalités de son retour doivent de toute façon être négociées, le camp Rajoelina préférant qu'il rentre discrètement pour éviter toute manifestation importante. Marc Ravalomanana, qui a toujours dit qu'il rentrerait pour se présenter à une future élection présidentielle (et l'emporter), doit en outre pouvoir se présenter. Un projet de loi voté par le Parlement exclut les individus condamnés pour crime et précise que les candidats doivent avoir payé leurs impôts. Or, l'ancien président a une ardoise de plusieurs dizaines de millions d'euros laissée par sa société Tiko, dont les infrastructures et les biens ont été détruits ou volés depuis 2009 et qui ne fonctionne plus. «*Il est important que les deux prennent des décisions pour la Nation et non pour leurs intérêts personnels. Ils doivent faire des concessions, sinon, ça [la rencontre] sera inutile* », juge Ernest Razafindraibe, président du KMF/CNOE. «*Il n'y aura pas de solution avec cette rencontre. Ils n'ont jamais pu en trouver* », prévoit de son côté Lalatiana Rakotondrazafy, directrice de *Free FM*, ancienne alliée d'Andry Rajoelina devenue l'une de ses plus farouches opposantes. L'Afrique du Sud a déjà été échaudée à plusieurs reprises dans le dossier malgache et sa présence ne garantit pas le succès au sommet.

24/07 - Rencontre verrouillée Rajoelina-Ravalomanana. La SADC s'efforce de contrôler les informations sur le face-à-face. La mouvance Ravalomanana est pointée du doigt. «*La Troïka avait demandé aux parties prenantes concernées d'éviter de faire des déclarations publiques* », a informé un communiqué du bureau de liaison de la SADC. «*Désormais, elle leur ordonne donc de s'en abstenir car la Troïka se chargera de façon adéquate et appropriée d'informer le public et le peuple de Madagascar. Ce genre d'opportunisme politique n'est pas utile pour le processus* », poursuit le texte qui épingle la mouvance Ravalomanana, «*coupable* » à ses yeux d'avoir divulgué certaines informations sur la réunion. Elle «*tient à réitérer que la responsabilité d'informer et de faire des déclarations publiques concernant la réunion lui appartient et qu'il est inacceptable et plutôt malheureux que la mouvance Ravalomanana ait fait les déclarations qu'elle a faites* ». Les acteurs politiques expriment leurs divergences concernant la tenue de la rencontre. 5 des 10 signataires de la feuille de route ont montré leur désaccord sur la démarche de la SADC. «*Nous souhaitons que les points d'accords entre les deux parties soient soumis aux signataires de la feuille de route en tant que propositions* », déclare Jean-Eugène Voninahitsy, président des «*Autres sensibilités* », entouré des représentants de 5 des 10 entités signataires. Il précise que les entités signataires ne s'opposent pas à la rencontre. «*Mais nous aurions aimé être consultés avant le rendez-vous* », déplore-t-il.

² Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/92/72/448497/77829507.pdf>

26/07 - Le face-à-face dans une mauvaise passe. Les négociations se sont poursuivies tard dans la soirée, mais les positions des deux hommes seraient loin de se rapprocher. Tout porterait à croire que les négociations sont ardues. Une information, par la suite démentie, annonçait même le retour anticipé d'Andry Rajoelina. Certains observateurs revoyaient dans ces rumeurs la réédition de l'échec du Sommet d'Addis-Abeba de novembre 2009, qui avait vu Andry Rajoelina claquer la porte. Les organisateurs de la rencontre continuent de veiller scrupuleusement au verrouillage des informations **mais Andry Rajoelina, de retour à Madagascar dans l'après midi de la seconde journée de rencontre a révélé qu'une nouvelle réunion devrait se tenir dans les prochains jours.**

27/07 - Aucun accord à l'issue de la première rencontre entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Les discussions engagées aux Seychelles vont se poursuivre, assure Jean-Paul Adam, le chef de la diplomatie seychelloise. Celui-ci se dit optimiste car, selon lui, c'est la première fois que les deux protagonistes ont pu aborder l'ensemble des points majeurs permettant de sortir de la crise. Les deux hommes doivent se revoir dans les jours qui viennent. La Troïka de la SADC considère elle aussi l'entrevue comme une avancée significative. Dans un communiqué elle déclare notamment : *« les discussions ont été cordiales et les participants ont manifesté un bon leadership. Toutes les parties ont été satisfaites du progrès qui avait été fait »*. Le même optimisme est partagé par la COI. Un rapport sur cette réunion sera présenté au prochain sommet ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC qui se tiendra les 17 et 18 août à Maputo. L'agence *Reuters* met en revanche l'accent sur l'échec de cette rencontre. Selon Marius Fransman, ministre sud-africain adjoint aux Relations internationales et à la Coopération, les pourparlers ont achoppé sur la question du retour de Marc Ravalomanana et de son amnistie. *« Nous (la SADC) considérons les tribunaux de Madagascar légitimes mais Ravalomanana affirme que le pays qui l'a condamné n'a aucune autorité »*, a déclaré Marius Fransman, lors d'une conférence de presse.

A son retour à Madagascar, Andry Rajoelina a déclaré que l'objectif premier de cette rencontre était de trouver une solution à la crise qui apporte notamment à la Grande Ile la stabilité *« afin d'éviter l'explosion sociale, laquelle pourrait se solder par une guerre civile »*. Interrogé sur l'ordre du jour de la rencontre, le président de la Transition a souligné que l'heure est actuellement au stade des propositions et qu'il serait difficile, pour l'instant, de déterminer quoi que ce soit. *« La question qui se pose est de savoir si la volonté de résoudre la crise existe vraiment. Personnellement, c'est cet état d'esprit qui m'a conduit à cette rencontre. La SADC a pu reconnaître celui qui a vraiment l'intention de résoudre la crise à Madagascar et celui qui en est le facteur de blocage »*, a déclaré Andry Rajoelina. Questionné sur la position qu'il a défendue au cours de la rencontre, le président de la transition a assuré qu'il ne prendra jamais une décision qui n'apportera pas de stabilité pour le pays. *« L'heure n'est plus à la démonstration de force. Il est temps de faire preuve de sagesse. Et la SADC a bien souligné qu'elle va sanctionner ceux qui ne pensent qu'à leur intérêt personnel et ou à celui qui fait obstacle pour le processus de sortie de crise »*, a-t-il conclu. Le camp Ravalomanana pour sa part est resté muet. Pour *Tribune*, les propos du président de la Transition vont encore *« alimenter les commentaires stériles des politiciens »*. Il se confirme qu'il était vain d'attendre un résultat de cette rencontre. L'opinion devra encore une fois patienter et la population subir son calvaire.

Tananews note que l'ultimatum du 31 juillet qui avait été imposé aux protagonistes pour trouver un accord définitif sous peine de sanction est de fait caduque puisque la nouvelle rencontre des deux protagonistes devra avoir lieu avant le sommet de la SADC à Maputo les 17 et 18 août. André Rasolo, enseignant et co-président de la CNOSC, évoque le terme de *« douche froide »* à propos de cet échec et en fait porter en partie la responsabilité de la SADC, qu'il estime peu préoccupée par la situation du peuple malgache.

28/07 - Suite à l'échec du premier tête à tête, La Gazette affirme connaître l'issue de ce « long métrage de mauvais goût ». *« Nombreux sont ceux qui ont compris le petit jeu de la communauté Internationale, et en particulier l'UA et la SADC. La confrontation entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana aux Seychelles et le prochain round qui aura lieu dans les prochains jours ne sont que de cinéma. On est en présence d'un long métrage de mauvais goût, proche d'une série B, qui a été soigneusement conçu par l'UA et la SADC, en collaboration avec certaines grandes puissances occidentales. (...) Tout est planifié d'avance. Une grande pression a été exercée pour qu'Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana se rencontrent à l'extérieur du pays, sous peine de sanctions, tout en sachant bien qu'ils ne pourront pas trouver un terrain d'entente, tant les divergences sont nombreuses et profondes entre les deux hommes. La suite et la fin du film sont connues d'avance. Séquence une : les deux hommes ne s'accordent pas plus à Tombouctou, Dakar, Lilongwe ou ailleurs qu'ils ne se sont entendus à Mahé, à Pretoria, Addis-Abeba ou Maputo. Séquence deux : en attendant les élections, Andry Rajoelina reste président de la Transition tandis que Marc Ravalomanana demeure en exil. Séquence trois : considérés comme des obstacles insurmontables à la résolution de la crise, les deux protagonistes ne sont pas autorisés à se présenter à l'élection présidentielle. Séquence quatre : les pays les plus influents tentent de placer leurs pions au pouvoir, en l'occurrence Tantely Andrianarivo, Omer Beriziky ou Raymond Ranjeva. Ce scénario, connu des chancelleries de la place, est écrit quelque part. Toutefois, il n'est pas gravé. Le cours de l'histoire peut changer à tout moment. Incapable de s'imposer en Syrie, la communauté Internationale tente de remporter une victoire diplomatique à Madagascar et de profiter du chaos pour se positionner, dans le but inavoué de prendre ou de reprendre des parts de marché. »*

31/07 - La Troïka tente de reprendre la main : elle tiendra une réunion de 2 jours à Pretoria. *« Les efforts de médiation concernant Madagascar »*, figurent, entre autres, à l'ordre du jour. Il est donc vraisemblable que sera fait

à cette occasion le bilan du 1^{er} tête à tête en les 2 protagonistes et que sera envisagée l'organisation de la seconde rencontre prévue avant la mi-août.

► Le nouveau retour avorté de Lalao Ravalomanana

28/07 - L'épouse et la belle fille de Marc Ravalomanana refoulées manu militari à l'aéroport d'Ivato et envoyées à Bangkok. Un renvoi sans explication et sans ménagement. D'après le témoignage de Tojo Ravalomanana, le fils aîné de l'ancien président, «*deux policiers "sans papiers" auraient embarqué avec Lalao Ravalomanana et Guergena [Gueorguieva Ravalomanana, épouse de son fils Josoa, d'origine bulgare³] pour les "escorter"*» et «*Guergena aurait été violente par les policiers qui l'ont emmenée et cette dernière serait blessée au bras*». Tout s'est déroulé en l'espace de quelques heures. Arrivées à bord d'un avion de ligne sud-africain d'Air Link, les deux femmes se sont installées dans le salon VIP. Selon une source de l'aéroport, elles ont attendu durant 3 heures le secrétaire général de la Transition, Haja Resampa, pour les formalités d'entrée. Un ordre venant des de la police de l'air et des frontières a obligé les personnalités venues pour les accueillir à les faire sortir du salon. Le fils aîné, Tojo Ravalomanana, et son épouse Claudia ont ensuite rejoint les deux femmes. Les quatre personnes ont alors été forcées par un important détachement policier à monter à bord d'un pick-up en direction de la base aéronavale d'Ivato (BANI) toute proche. Elles ont ensuite été embarquées sur du 1^{er} vol international d'Air Madagascar, en partance pour Guangzhou via Bangkok. L'avocate de la famille Ravalomanana, Me Hanitra Razafimanantsoa, s'insurge contre «*l'expulsion*» de l'épouse de l'ancien président. Selon elle, il s'agit «*d'une violation des droits de l'homme*» perpétrée à l'encontre d'une citoyenne qui jouit de tous ses droits, qui n'est pas condamnée et qui ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire». L'ex-première dame était munie d'un billet aller-retour et a indiqué vouloir rendre visite à sa mère, âgée et malade. Lalao Ravalomanana et sa belle-fille auraient été embarquées de force alors qu'elles n'ont ni visa ni argent sur elles et ne possèdent aucun bagage. Une source bien informée a indiqué que le personnel navigant s'était insurgé contre cet ordre d'embarquer des passagers sans papiers. Mais les autorités ont donné l'ordre de les emmener et de «*les délaisser*» à Bangkok. L'arrivée de l'épouse de l'ancien chef d'Etat avait été tenue secrète mais l'information s'est rapidement propagée et une foule importante s'est rendue sur les lieux. Le vol a pour cela affiché un retard notable par rapport au tableau d'affichage.

Intervenu sur la chaîne TV Plus, Pierrot Botozaza, vice-premier ministre appartenant à la mouvance Ravalomanana, a affirmé qu'il s'agissait d'un acte unilatéral et de provocation, qui pourrait avoir de graves répercussions sur la suite des négociations entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Le porte-parole de la mouvance Ravalomanana dénonce les gestes et attitudes de certains responsables du régime. «*Ne compliquez pas le processus de sortie de crise, laissez le président de la Transition et l'ancien président négocier et chercher ensemble des solutions, ce sont des hommes responsables et ils ont chacun de la volonté*». Pierrot Botozaza martèle que l'ancienne première dame était revenue au pays en tant que simple citoyenne. Avant d'être expulsée, Lalao Ravalomanana a pu s'entretenir avec les journalistes. «*Je suis à Madagascar en tant que simple citoyenne, d'autant plus que c'est la période des vacances, je suis venue voir ma famille*», a-t-elle affirmé. Interrogée sur la date du retour de l'ancien chef d'Etat, Lalao Ravalomanana a déclaré qu'elle ne pouvait pas se prononcer sur cette question. Selon l'AFP, Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de la mouvance Ravalomanana, aurait affirmé que le premier Ministre, Omer Beriziky, avait donné son accord au retour de Lalao Ravalomanana, avant d'ajouter : «*le président Marc Ravalomanana a pris la décision de faire rentrer sa femme Lalao à son retour des Seychelles. Je ne peux pas vous dire si il en a parlé avec Andry Rajoelina lors de leurs discussions aux Seychelles*».

Selon d'autres sources, Lalao Ravalomanana aurait utilisé son nom de jeune fille Lalao Rakotonirainy pour embarquer, ce qui expliquerait que les autorités n'aient pas repéré son nom sur la liste des passagers. L'Aviation civile de Madagascar (ACM) et la police des frontières du commissaire Brunel Razafintsiandraofa se renvoient la responsabilité de cet «*incident*». Dans un communiqué très virulent, la présidence a expliqué que Marc Ravalomanana avait «*fait revenir son épouse de manière unilatérale*». Pour le régime transitoire, la décision de Marc Ravalomanana, est assimilée à un acte de provocation visant à torpiller le processus de sortie. Cette expulsion, provocation ou pas, intervient dans un contexte tendu et sème le doute quant à la tenue de la prochaine rencontre entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. La Transition et le camp Ravalomanana se renvoient l'un et l'autre la responsabilité de torpiller la recherche d'un apaisement politique qui aurait été discuté aux Seychelles durant 48 heures. Le premier ministre se trouve une nouvelle fois en porte à faux vis-à-vis des «*durs*» de la présidence.

C'est la 3^{ème} fois que l'ex-première dame de l'État essayait de rentrer au pays. Les deux premières tentatives ont eu lieu avec son mari. En janvier 2012, ils étaient même déjà dans le ciel de Madagascar mais ont été contraints

³ Marc Ravalomanana et Lalao Rakotonirainy se sont connus au Collège Protestant d'Ambatomanga (à 35 kilomètres à l'Est de la capitale) au début des années 70. Ils se sont mariés en décembre 1975 à Imerinkasinina et ont 4 enfants. Josoa Ravalomanana, fils cadet de Marc Ravalomanana a rencontré Gergana Eliashova Georguieva à l'Université de Heidelberg (Allemagne). Originaire de Burgas, ville de Bulgarie située sur la Mer Noire, la jeune fille étudiait le droit dans cet établissement, alors que Josoa était inscrit en économie. Leur mariage a été célébré en mai 2004 à Imerinkasinina, le couple ayant deux enfants actuellement. Les deux autres enfants mariés des Ravalomanana sont Tojo (marié à Claudia Andriamboavonjy) qui est revenu au pays en décembre dernier, et qui réside à Andranomanelatra (Antsirabe), et Sarah (mariée à Thierry Radavidra) qui vit en exil en Afrique du Sud. Le dernier des enfants Ravalomanana, encore célibataire, est Maika qui étudie en Angleterre. (La Gazette)

de rebrousser chemin, suite à la décision du pouvoir de faire poser l'avion à Morondava, sur la côte ouest. En février cette fois, Lalao Ravalomanana tentait de rentrer seule, mais la compagnie Air Link avait reçu un « *Notam* » du ministère des Transports, que ce dernier justifiait par la nécessité de mettre la compagnie face à ses responsabilités en cas de troubles à Antananarivo. Suite à cette lettre, la compagnie sud-africaine avait prié Lalao Ravalomanana de descendre de l'appareil. Tojo Ravalomanana est revenu au pays en novembre dernier, et a pu s'installer au pays après avoir subi des brimades officielles. Résidant près d'Antsirabe, l'homme comptait remettre en marche des unités de Tiko, mais son élan a été coupé par certaines décisions de justice se rapportant au fisc.

Le régime transitoire est-il tombé dans le piège de Marc Ravalomanana ? Telle est la question que se posent les observateurs et que rapporte *La Gazette*, pour qui « *l'exilé d'Afrique du Sud a voulu sacrifier son épouse et sa bru afin qu'il rebondisse après l'échec du sommet des Seychelles. (...) Marc Ravalomanana a réussi son coup, celui de saborder le processus de sortie de crise* ». Pour *Le Courrier*, « *Les masques ont fini par tomber et comme on le soupçonnait, beaucoup de partisans de l'ancien président ralliés à Andry Rajoelina devenus des extrémistes ne veulent nullement ni une situation d'apaisement ni le retour de Marc Ravalomanana pour sitôt, par peur de représailles de ce dernier* ». Pour *L'Express*, « *si le traitement infligé à Lalao Ravalomanana et à sa belle fille sont aux antipodes des pratiques recommandées dans un État de droit et seront à coup sûr condamné de par le monde, les États-Unis en premier, autant l'attitude de Marc Ravalomanana conforte sa personnalité insaisissable et indigne de confiance. 2 jours à peine après le face-à-face à Desroches aux Seychelles, le président déchu justifie son sobriquet de « double face ». Par sa décision d'envoyer son épouse en éclaireur, il espère sans doute se mettre en position de force pour le second round de son tête à tête avec Andry Rajoelina dont l'image est immanquablement écornée par cette réaction « soupe au lait » et inappropriée* ». Le GTT International condamne très vigoureusement ce refoulement mais l'organisation de la diaspora considère que la mouvance Ravalomanana « *est aussi responsable de ce grave événement, car participant à la Transition* ». Il l'enjoint de se ressaisir et « *de ne plus faire preuve de passivité et d'inefficacité habituelles* ».

29/07 - Marc Ravalomanana condamne l'expulsion de son épouse. « *Une fois de plus, le régime en place à Madagascar a montré qu'on ne peut pas lui faire confiance* », a-t-il déclaré dans un communiqué. Il affirme que son rival, lors de leur rencontre aux Seychelles, lui a donné l'assurance que sa famille serait protégée à Madagascar. « *Je vais faire un rapport écrit à la SADC sur ce qui s'est passé. Nous allons y mentionner si nous acceptons cette feuille de route, mais aussi les élections. Aucune nation ne cautionnera ce qui se passe actuellement, surtout au niveau de l'UA avec la nouvelle présidente de sa Commission* », a déclaré Marc Ravalomanana. Son conseiller, Patrick Gearing, confirme cette décision et annonce que la plainte sera transmise à l'ensemble de la communauté internationale.

29/07 - Lalao Ravalomanana et sa bru Guergena revenues en Afrique de Sud. Arrivées à Bangkok, les deux femmes auraient repris aussitôt un vol direct pour Johannesburg, aux frais de l'Etat malgache. Le bruit avait couru dans le camp de l'ancien président que son épouse, envoyée à Bangkok sans visa ni argent (ce dernier point étant mis en doute), avait été remise dans l'avion du retour vers Antananarivo par les autorités thaïlandaises. De nombreux journalistes se sont rassemblés à l'aéroport d'Ivato dans l'attente de se retour, mais en vain. Aucun dispositif particulier n'était visible, aucun n'officiel n'était présent.

30/07 - Le comité ministériel de la Troïka réagit au retour de Lalao Ravalomanana. « *La Troïka a noté avec consternation la tentative de Mme Ravalomanana de rentrer à Madagascar en contrevenant aux engagements pris envers la Troïka et le gouvernement de transition, que la question du retour de Marc Ravalomanana et sa famille, y compris son épouse, est toujours en cours de négociation et doit être incluse dans le cadre d'un accord final entamé aux Seychelles. (...) Cette action n'est pas en accord, tant dans sa forme que dans son esprit, avec les négociations en cours* ». « *Ne croyez pas ce qui est dit dans un communiqué rédigé par des gens qui pensent deviner ce qui s'est passé aux Seychelles. C'est lui – Andry Rajoelina – et moi qui avons parlé* » a répliqué l'ancien président. L'authenticité de ce communiqué est mise en doute...

Un Collectif d'organisations de la société civile parmi lesquelles l'AOSC, le CCOC, le PFNOSCM, s'insurge contre les événement survenus à Ivato. Il condamne « *vigoureusement les principes à l'origine de l'action perpétrée (...) et les instruments (personnes physiques et morales) qui ont servi à l'exécuter* ».

Réactions. Commentaire de *Tribune* : « **Réconcilier le piment et l'œil, dirait la sagesse malgache, est impossible, ou du moins extrêmement douloureux.** Comment alors réconcilier deux mégalomanes, à caractère apparemment similaire ? Dans le cas de Madagascar et de ses principaux protagonistes, il s'agit d'une part de la défense d'un État de non-droit, prédateur, corrompu, mafieux et paranoïaque que l'on cherche à perpétuer, et d'autre part de l'impossibilité de faire la distinction entre sa revanche/vengeance personnelle et l'avenir du pays. Il est difficile de croire que ces deux aient une vision commune pour Madagascar qui surpasserait la haine personnelle (étendue aux cliques respectives). Entre ce sakay et ce maso, on a du mal à imaginer quel pourrait être l'issue. Et même si Jacob Zuma en personne n'a pas pu faire tomber le Saint Esprit, que pouvons-nous peuple impuissant, spectateur, las de ce mauvais feuilleton, dont le dernier épisode commence avec une mutinerie bizarroïde et se

termine sur une éjection illégale et manu militari, en passant par l' « environnement paisible et serein de l'île Desroches ».

Pour *La Gazette*, « sachant qu'aucune convention ne sera signée par Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, ou qu'ils ne respecteront aucun accord signé, **la SADC et l'UA ont mis en place une tactique machiavélique qui devrait aboutir à l'exclusion des deux hommes.** Pour parvenir à leur fin, ces organisations, avec l'appui de certaines grandes puissances, ont inventé tout un micmac autour d'une série de rencontres de la dernière chance entre les deux protagonistes de la crise malgache, sous peine de sanctions. On sait bien que les barons de la SADC et de l'Union Africaine sont des marionnettes entre les mains des grandes puissances. Celles-ci sont partagées en deux. Certaines veulent remettre Marc Ravalomanana en selle. D'autres sont à la recherche d'un troisième homme. Dans tous les cas, leur objectif ultime est de mettre la main sur les immenses richesses minières, pétrolières, halieutiques et forestières de notre pays ».

► Diplomatie

04/07 - Omer Beriziky, en visite à Bruxelles, exhorte l'UE à reprendre sa coopération avec Madagascar. Il s'engage à relancer dès son retour la Cellule FED, afin de réunir sans plus tarder les conditions d'une relance du dialogue politique. Le premier ministre a eu des entretiens avec Andris Piebalgs, commissaire européen chargé du Développement, la commissaire chargée des Affaires maritimes et des pêches et Philippe Boulland, président du groupe d'amitié UE-Madagascar au sein du parlement européen. L'organisation d'élections libres et crédibles a également été au centre des discussions. L'entretien avec la commissaire en charge des Affaires maritimes et des pêches a porté sur la lutte contre la piraterie, fléau grandissant dans l'Océan Indien, la surveillance de la zone économique exclusive de Madagascar ainsi sur la maladie qui frappe les élevages de crevettes. Le député Philippe Boulland a présenté son groupe comme pouvant servir d'interface entre le gouvernement malgache et l'UE. Il conduira à l'automne une délégation du parlement européen à Madagascar. Pour *Tananews*, cette visite officielle, la 1^{ère} depuis le changement de régime en 2009, n'a pas rencontré le succès escompté. La levée des sanctions dictées par l'article 96 de l'Accord de Cotonou demeure conditionnée par la réussite du processus de sortie de crise. L'UE reste pour le moment dans les limites des financements à caractère humanitaire ou destinés à l'organisation des prochaines élections dans le cadre de la feuille de route et selon le calendrier préconisé par les experts des Nations Unies. Elle devrait trancher sur sa participation au financement d'élections vers la mi-juillet. Elle espère que la CENIT se sera ralliée à la position des experts de Nations Unies d'ici cette date. Selon la *LOI*, l'UE aurait réservé 15 millions d'euros pour soutenir l'organisation des élections mais la représentation locale de l'UE, qui n'apprécierait guère le régime, est peu encline à accélérer les engagements financiers.

05/07 - La France s'aligne sur la SADC et la communauté internationale. A l'occasion de la présentation de ses lettres de créance à Andry Rajoelina, le nouvel ambassadeur de France, Jean-Christophe Belliard, a tenu à préciser que son pays se tient en étroite relation avec ses partenaires que sont la SADC, l'UA, l'UE et les Etats Unis. Il rappelle que ce n'est pas la France qui organise la rencontre Rajoelina-Ravalomanana. Si la France ne fait « *qu'exprimer son opinion* » au sujet de ce rendez-vous, elle en attend en revanche du concret. Ce rappel peut être perçue comme un recadrage au moment où des initiatives commencent à remettre en cause le projet, tant chez les partisans du régime que chez les syndicalistes de la confédération des grands Corps de l'État, qui cherchent à mettre de côté la feuille de route et à trouver une autre voie de sortie de crise. À propos de l'hypothèse selon laquelle les deux protagonistes ne doivent pas se porter candidats aux prochaines élections, ainsi que sur la nécessité des préalables avant la rencontre, le diplomate se refuse à faire part de sa position. En matière d'investissement, la France attendra que le FMI et les organisations internationales aient décidé de reprendre leur coopération. Il rappelle enfin que l'alternance politique en France ne devrait pas avoir d'incidence sur la politique française à l'égard de Madagascar : « *un pays qui compte pour nous et nous continuerons à être présents ici* », affirme-t-il. L'ambassadeur laisse cependant entrevoir une possible évolution du concept tant décrié de « *Françafrique* ».

Des membres du Congrès américain attendus. La visite entre « *dans le cadre d'un effort visant à renforcer les institutions démocratiques partout en Afrique* », indique le communiqué de l'ambassade des États-Unis. A priori, Andry Rajoelina ne fait pas partie de son agenda, contrairement à d'autres membres d'institutions, de la société civile, des entrepreneurs et des diplomates en poste à Antananarivo. Les membres du Congrès vont « *discuter de la nécessité pour Madagascar de retourner vers un gouvernement élu, à travers des élections reconnues par la communauté internationale, et que des observateurs crédibles ont qualifiées de libres, justes et transparentes* », mais également de l'État de droit, des droits de l'homme et de la traite de personnes. La délégation abordera également la question environnementale.

09/07 - La délégation du Congrès américain n'a pas jugé utile de rencontrer le président de la Transition au cours de sa visite dans la Grande Ile. « *Nous rencontrons les gens qui partagent la même vision que nous. Une vision qui est importante pour le peuple dans l'atteinte des objectifs voulus* », a indiqué le chef de délégation, qui venait de discuter avec le premier ministre et Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation de la mouvance Ravalomanana. David Dreier a rappelé la position de son pays : « *Les autorités américaines ne re-*

connaissent pas le pouvoir actuel de Madagascar. Nous en connaissons tous la raison. Un régime régulièrement élu cherche ce qu'il y a de mieux pour son peuple. Et nous reconnaissons un régime qui s'y conforme », a-t-il indiqué. « Nous encourageons néanmoins le processus actuel dont nous espérons qu'il aboutisse sur des élections libres et transparentes. (...) Par ailleurs, il existe certains droits fondamentaux qui doivent accompagner l'organisation de ces élections. Il s'agit notamment de la liberté d'expression et de la liberté de manifestation », a-t-il avancé. Mamy Rakotoarivelo n'a pas caché qu'il avait eu des discussions « franches » avec la délégation américaine. « J'ai pu m'exprimer sur les difficultés de la mise en œuvre de la Feuille de route. (...) De son côté, elle a insisté pour qu'il y ait application en toute bonne foi et bonne volonté de celle-ci ». Le parti TGV a cherché à minimiser la mission de la délégation américaine.

19/07 - Trafic d'animaux et de bois précieux : Washington accuse Madagascar. Les États-Unis accusent en termes très vifs le pouvoir de Transition de manquer à son devoir de protection d'espèces menacées et de « promouvoir le trafic de bois précieux », pointant une fois de plus des dérives en matière de droits de l'homme. « Les États-Unis sont profondément préoccupés par les récentes découvertes des experts environnementaux internationaux selon lesquelles plus de 90 % des lémuriers de Madagascar sont soit menacés soit au bord de l'extinction », a indiqué son ambassade. « Les conclusions des experts ayant assisté à la conférence organisée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soulignent le déclin considérable de l'état de droit et l'absence de la bonne gouvernance depuis le coup d'État de 2009 à Madagascar », ajoute-t-elle. Selon les États-Unis, « l'actuel régime de fait manque d'exercer des responsabilités fondamentales et méprise totalement les normes internationales, que ce soit à travers les abus contre ses citoyens, le harcèlement contre des journalistes, la promotion du commerce illégal de bois précieux protégés, ou en omettant de prendre des mesures contre la traite de personnes en refusant de poursuivre des pédophiles. (...) Les États-Unis exhortent les autorités du régime à cesser tout commerce d'espèces et de bois protégés, et de mettre fin à cette destruction dramatique d'un héritage mondial », conclut le communiqué. L'AFP note que les USA mettent régulièrement en garde le régime malgache contre toutes sortes de dérives depuis la prise de pouvoir anticonstitutionnelle d'Andry Rajoelina en 2009, qualifiée de « coup d'État ». En juin, un rapport américain sur la traite des personnes dans le monde avait classé Madagascar au plus bas niveau, l'exposant à des restrictions budgétaires pour l'année prochaine. En mars, les États-Unis avaient utilisé leur droit de veto pour s'opposer à la reprise des financements de la Banque mondiale à destination de Madagascar estimant que le gouvernement de Transition était « illégitime ».

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Procès à connotation politique

07/07 - Manandafy Rakotonirina, Ihanta Randriamandrato et 10 autres accusés n'ont pas assisté à leur procès en appel. Ils ont été condamnés à des peines de prison avec sursis. Les poursuites judiciaires lancées contre les membres du gouvernement légaliste, mis en place par les pro-Ravalomanana au lendemain de l'avènement du pouvoir de la Transition en mars 2009 ne les inquiète pas. Arrêtés au Carlton le 29 avril par les FIS, conduites par le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, actuellement hospitalisé à la Réunion, le président du MFM, Manandafy Rakotonirina, à ce moment fraîchement nommé premier ministre par le mouvement légaliste, Ihanta Randriamandrato, leader des femmes légalistes et 10 autres prévenus, dont des officiers, ne se sont pas présentés à la barre. Ils avaient été condamnés à des peines de prison avec sursis pour usurpation de fonction et atteinte à la sûreté intérieure de l'État. « Si les textes en vigueur sont respectés, en l'occurrence l'article 16 de la feuille de route devenue loi, le tribunal doit prononcer une cessation des poursuites. Ce, non seulement pour les 12 prévenus mais également pour toute personne poursuivie pour des affaires à caractère politique dont les procédures sont toujours en cours », lâche Me Hanitra Razafimanantsoa, l'un des avocats de la défense. Au terme de leur arrestation, bon nombre des prévenus ont été jetés en prison. Entre autres, Ihanta Randriamandrato a été mise en détention préventive à la maison centrale de Manjakandriana. Manandafy Rakotonirina a été placé en résidence surveillée dans l'ancien domaine du président Tsiranana à Mantasoa, eu égard à son âge. En août 2009, cet homme politique septuagénaire a recouvré la liberté. Sitôt relâché, il s'est envolé pour la capitale mozambicaine avec les délégations des mouvances en conflit, dans le cadre de la signature de la convention politique « Maputo II ». Lorsque le tribunal de première instance a rendu son verdict en septembre, la défense a interjeté en appel, d'où le procès. « J'ai écopé de deux ans de prison ferme lorsque le tribunal a prononcé son jugement, aujourd'hui, la situation politique n'est plus la même, une feuille de route a été signée et certains des incriminés ont même été nommés parlementaires. Le tribunal doit trancher en toute indépendance », lâche le leader du MFM, devenu membre du CST.

19/07 - L'ancien Président serait incité à comparaître en Afrique du Sud le 1^{er} août pour l'affaire du « 7 février ». Il dénonce une manœuvre politique. Marc Ravalomanana serait incité à comparaître devant l'équivalent sud-africain d'un tribunal de première instance. Le représentant de l'AV7 [association des victimes de la fusillade du 7 février 2009] en a apporté la preuve en dévoilant la convocation adressée à l'ancien chef de l'État. Marc Ra-

valomanana dénonce une tentative politique du pouvoir visant à l'éloigner de la rencontre avec Andry Rajoelina. David Erleigh, avocat et représentant de l'AV7, explique que « *la procédure d'intenter un procès contre M. Ravalomanana en Afrique du Sud peut se faire à certaines conditions* », dont la nature de la plainte ainsi que l'existence de « *faits nouveaux par rapport au procès à Madagascar* », une procédure que confirme un expert juridique local. Dans le cas actuel, les éléments nouveaux seraient « *des témoignages oculaires substantiels décrits dans des affidavits* ». Dans sa plainte, la partie civile réclame également le paiement de dommages et intérêts. Guy Rivo Randrianarisoa, porte-parole sur le sol malgache de Marc Ravalomanana, confie que ce dernier lui aurait fait part, lors d'un récent entretien à ce sujet, « *ne pas avoir reçu de convocation émanant du tribunal* ». Me Hanitra Razafimanantsoa, membre de la mouvance Ravalomanana, estime que cet éventuel procès devrait bénéficier particulièrement à son chef de file. « *Marc Ravalomanana a depuis toujours réclamé une enquête internationale sur le 7 février. Cela devrait faire la lumière sur l'affaire une bonne fois pour toute* », soutient-elle. La presse sud-africaine rapporte que la convocation a été bien remise à l'intéressé « *dans son hôtel de luxe de Sheraton, à Pretoria* ». Dans un article paru dans la presse sud-africaine, le conseiller spécial et porte-parole de Marc Ravalomanana en Afrique du Sud confirme cette convocation pour le 1er août.

26/07 - Affaire «bombes artisanales» : 23 personnes bénéficient de l'amnistie. Elles étaient impliquées dans l'attentat à l'explosif survenu chez Leader Price de Tanjombato en juin 2009. Ce verdict répond aux dispositions de la feuille de route qui prévoit l'amnistie pour tous les événements politiques de 2009. Le verdict est tombé au tribunal d'Anosy après comparution des prévenus. Parmi eux, 9 sont issus du front de l'opposition de 2009 et leaders du mouvement du Magro dont Raharinaivo Andrianantoandro, Yves Aimé Rakotoarisoa, le docteur Hery Raha-risaina, Stanislas Zafilahy, Andrianalijohn Andriamanampy, Alain Andriamiseza et Jean-Louis Rakotoambo. « *Ce verdict concrétise la loi en vigueur. Toutefois, de nombreuses autres affaires liées aux événements de 2009 n'ont pas encore été jugées. Nous sommes actuellement dans une période de réconciliation et pré-électorale, en cette vertu, les Malgaches devraient avoir les mêmes visions quant à la mise en place de l'apaisement* », a expliqué Alain Andriamiseza à sa sortie du tribunal. Le président national du parti Teza, Jean-Louis Rakotoambo, pour sa part, a appelé à l'accélération du procès des inculpés de l'affaire du 26 janvier 2009. Il déclare : « *Le parti Teza fait preuve de loyauté. Les membres de ces partis ont toujours répondu à la convocation du tribunal quels que soient les motifs depuis l'affaire Ralitera Andrianandraina et de son épouse Ihanta Randriamandrato. Moi-même, j'ai comparu devant les juges dans des affaires différentes dont l'affaire FIGN et celle des bombes artisanales, ces affaires sont purement politiques et non fondées. Pour nous, tous les citoyens sont égaux devant la loi. De ce fait, les dossiers relatifs aux événements politiques durant cette même période devraient également être jugés, notamment l'affaire du 26 janvier 2009* ».

► Santé, éducation, enfance

19/07 - Reprise de la lutte contre le VIH/SIDA. « *Le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel, relatif au projet d'appui du deuxième projet multisectoriel de prévention des IST et du VIH/SIDA, conclu entre la République de Madagascar et l'Association internationale de développement (IDA) a été approuvé* », a fait savoir le communiqué du conseil des ministres. Cette ratification arrive ainsi à point, pour les centres de santé spécialisés dans ce domaine car les personnes vivant avec le VIH/SIDA se sont plaintes de la rupture partielle de fourniture d'antirétroviraux. Et l'approvisionnement de réactif pour dépister le SIDA a également connu des difficultés.

03/07 - Les kits scolaires sont de retour pour 3,7 millions d'élèves et près de 22.000 écoles dans les 114 circonscriptions scolaires. Coût total : 7,2 millions de dollars, financés à raison de 6 millions par le Global Partnership for Education (GPE) et le reste par la Norvège. « *Suite à la crise de 2009, la capacité financière des parents de prendre en charge l'éducation de leurs enfants a été sérieusement réduite. Un important plaidoyer a été mené pour mobiliser le Global Partnership for Education, afin que la distribution des kits scolaires soit prise en charge* », rappelle le représentant de l'Unicef. L'Unicef est une entité du GPE, mais elle gère également les fonds de ces kits scolaires. 82.000 enseignants vont également bénéficier d'une dotation. La distribution de ces kits ne signifie pas un retour des financements mais entre dans le cadre de l'aide humanitaire.

09/07 - Malnutrition : fin de financement des cantines. 1.244 des 21.000 EPP de la Grande Ile bénéficient de cantines scolaires. Le PAM rencontre des difficultés budgétaires pour la prochaine rentrée. Pour la plupart, ces cantines se situent dans le Grand sud où sévit une malnutrition chronique. Si on ne trouve pas de financement, « *il y aura soit une réduction de la ration, soit une réduction du nombre d'écoles bénéficiaires* », affirme la directrice adjointe du PAM, Olga Keita. Les cantines scolaires constituent l'une des stratégies pour encourager la fréquentation, l'inscription des enfants à l'école et, surtout, la réussite scolaire. Le ministère de l'Education nationale tente de résoudre ce problème en se tournant vers la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques. Il souhaite même augmenter le nombre des cantines scolaires en procurant du biscuit enrichi aux écoles situées dans des zones qui n'a pas d'accessibilité alimentaire.

20/07 - Des milliers d'orphelins en danger. « Les associations et ONG de proximité travaillant quotidiennement auprès des familles en situation de grande précarité connaissent une diminution, sans précédent, de leurs moyens humains et financiers. Cette situation est la conséquence de la réorientation, la suspension provisoire ou l'arrêt des financements. Les petites associations qui se mobilisaient jusqu'à présent sont menacées de fermer des programmes. certaines ont déjà réduit leurs activités malgré une demande de plus en plus croissante de la population », déclare Lalaharivony Noromanana, coordinatrice de la Plate-forme de la société civile pour l'enfance (PFSCE). 70 % des 21 centres constituant cette plate-forme se trouvent, ainsi, en grande difficulté. « Leurs bailleurs de fonds ne souhaitent plus poursuivre leurs programmes à cause de l'instabilité administrative et politique à Madagascar », explique-t-elle. Aussi, la plate-forme demande-t-elle la mise en place d'un fonds d'urgence pour la continuité de l'insertion et de l'appui des orphelins et enfants vulnérables. « La vie de 3.850 enfants est en jeu dans ce problème financier traversé par ces associations », conclut-elle.

24/07 - « Il faut mettre en place une politique de protection sociale pour éviter une crise humanitaire », déclare Lalaharivony Noromanana, Coordinatrice de la Plate-forme de la société civile pour l'enfance. La dégradation de la situation sociale et de celle des associations s'occupant de l'enfance vulnérable la conduisent à tirer la sonnette d'alarme. Beaucoup de projets n'ont plus été renouvelés et d'autres ont enregistré une réduction significative de financement. Depuis la crise politique de 2009, seule la moitié des financements a été obtenue. Ce sont les petites associations qui ont été frappées de plein fouet par cette chute. Les grandes associations et ONG ont pu survivre grâce aux appuis financiers de leurs filiales à l'étranger. Elles peuvent également demander des appuis financiers dans le cadre d'un grand projet d'insertion sociale à l'UE ou à l'AFD. Les petites associations fonctionnent toujours grâce à des financements locaux, qui se sont taris. La situation socio-économique à Madagascar connaît une dégradation très préoccupante, le taux de pauvreté explose. Les enfants des rues envahissent les quartiers. Or les gens ne connaissent que les associations et les ONG pour leur venir en aide. L'État est quasiment absent sur le terrain. L'objectif prioritaire serait de maintenir des activités en place pour que des milliers d'enfants sauvés dans les centres ne soient pas abandonnés.

26/07 - Les droits de l'enfant mis en péril, selon le représentant de l'UNICEF, Steven Lauwerier. Le Comité des droits de l'enfant est inquiet de constater qu'en 2010 l'État malgache a augmenté le budget de la sécurité nationale et des forces armées et réduit les crédits consacrés à la santé, à l'éducation, aux affaires sociales, à la justice et à la jeunesse. Il note « qu'aucune analyse n'a été effectuée à partir des données ventilées concernant les crédits budgétaires alloués aux enfants ». Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, tente de sauver la face : « Il est difficile de respecter à la lettre les droits de l'homme. Toutefois, c'est un défi et un objectif pour Madagascar de les appliquer. La création d'un département s'occupant des droits de l'homme au niveau du ministère de la Justice en est un exemple », a-t-elle affirmé. L'UNICEF insiste cependant sur la responsabilité de l'État pour faire respecter la Convention relative aux droits de l'enfant que Madagascar a ratifiée en 1991. « L'État est responsable au premier chef de toutes les mesures nécessaires au respect des droits (de l'enfant), quelles que soient les questions politiques et la structure de gouvernance », ajoutent les rapports du Comité, qui rejoignent l'appel récemment lancé par la Plate-forme de la société civile pour l'enfance (PFSCE). « Il faut mettre une politique de protection sociale pour éviter une crise humanitaire face à la réduction conséquente de financement reçu par les associations et ONG », interpelle Lalaharivony Noromanana, coordinatrice de la PFSCE.

La Gazette explique que même en temps de paix, le pays n'a jamais affiché des dépenses publiques élevées pour la protection sociale. En 2008, ces dépenses ont représenté 1,5% du PIB. Dans les pays d'Afrique subsaharienne pourtant, la moyenne est de 4,4% du PIB en 2007, avec une tendance à la hausse au cours de la dernière décennie. A Madagascar, la situation empire, au contraire, notamment en raison de la crise politique. Les dépenses publiques pour la protection sociale ont chuté de manière dramatique depuis 2009. Elles sont passées de 145 millions de dollars en 2008 à 56 millions de dollars en 2010. Pire, la part de la protection sociale dans les dépenses totales est réduite en peau de chagrin : 13,4% en 2007 et 2,9% en 2010.

► Expatriation, traite des personnes

01/07 - Travail à l'étranger : une dizaine d'agence de placement ont reçu une autorisation légale de la part de l'Etat d'envoyer des travailleurs à l'étranger. L'autorisation d'envoi de travailleurs en Arabie Saoudite, France, Koweït et Seychelles a repris tandis que l'envoi de travailleurs au Liban reste suspendu.

03/07 - Pour Tabera Randriamanantsoa, ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, il est abusif de parler de traite des personnes à propos des contrats d'expatriation. « L'on devrait laisser les personnes chercher de l'emploi même à l'étranger. Mon département, en tant que ministère de tutelle, est le seul habilité à juger de la légalité ou non de l'expédition de travailleurs malgaches dans un pays », déclare le ministre qui souligne que « le ministère est prêt à travailler avec les entités concernées sur ce sujet ». Le ministère rappelle que seules les agences de placement agréées peuvent recruter des personnes pour des emplois à l'étranger. « Nous invitons toutes les personnes intéressées par les offres de travail à venir nous consulter pour savoir si l'agence est légale ou non », annonce-t-il. « 65% de nos jeunes sont en difficulté dans la recherche d'emploi », observe Tabera Randriamanantsoa.

26/07 - Le Syndicat des professionnels et diplômés du travail social (SPDTS), appuyé par l'Unicef, la coopération française et l'organisation pour la protection du travail social a réalisé un important document relatif aux liens entre les migrations économiques et la traite de personnes. Le SPDTS a mis au point ce document pour étayer une séance d'information et de formation sur ce sujet de la traite de personnes, en partenariat avec le réseau de protection « *Tambazotra Iarovana ny Zaza eto Antananarivo* » (TAIZA), au bénéfice des travailleurs et intervenants sociaux, associations, ONG, communautés religieuses et autorités locales, ainsi que divers autres acteurs sociaux. Il constate à cette occasion que les flux migratoires en direction de la Jordanie, du Koweït et de l'Arabie Saoudite ne se sont pas taris. La situation des expatriés au Koweït serait encore plus alarmante que celle des expatriés au Liban. Le syndicat dénonce également l'expatriation de jeunes mineurs vers l'Europe. Des ressortissants chinois forceraient des jeunes filles malgaches à s'expatrier et à conclure des mariages arrangés ou à se livrer à la prostitution. Les centres de massage chinois prolifèrent dans la capitale.

► Médias, liberté d'expression, affaire Free FM

03/07 - Les animateurs de Free FM continuent de harceler le pouvoir. Leur émission quotidienne, réalisée par téléphone, donne lieu à des « *révélations* » qui mettent en émoi les dirigeants de la Transition. Le directeur de la DST, le commissaire Charly Nakany, a ainsi été mis en cause dans une récente émission pour ses relations avec un *karana* auquel il aurait octroyé une carte professionnelle et des gardes du corps. Celui-ci réplique que la DST est parfaitement informée des faits et gestes de ces animateurs qui propageraient délibérément de fausses nouvelles. Ils se seraient placés sous la protection d'un ressortissant étranger. Le commissaire annonce que des mesures seront prises à leur encontre. Quelques jours auparavant, *Free FM* avait lancé la rumeur d'une mésaventure au sein du couple présidentiel qui avait fait scandale dans les milieux proches du pouvoir.

► Embuscade de Bekolintsa, insécurité

03/07 - Maka Alphonse, membre du Congrès et ancien journaliste, s'est rendu à Bekolintsa pour enquêter sur la personnalité de Remenabila. Agé de 60 ans environ, c'est un dahalo très averti. Il a été arrêté en 2008 et incarcéré à Farafangana avant d'obtenir une remise en liberté. Il a perdu peu après ses deux fils : l'un a été victime de la vindicte populaire et l'autre a été tué par les gendarmes. Depuis le début de l'année, Remenabila se serait emparé de 10.000 bovidés. Il dirigerait une troupe de 500 à 700 dahalo armés. Remenabila ne serait pas un ancien militaire mais le fait qu'il y ait des ex-militaires dans ses rangs n'est pas à exclure. Le parlementaire estime que le chef de bande appartient à une organisation maffieuse. Les bêtes volées trouveraient facilement preneurs. Elles seraient vendues et exportées illicitement vers les Comores pour être réexportées ensuite vers l'Europe. Remenabila boirait du sang humain avant d'effectuer une opération. Il transporterait ainsi une bouteille contenant cette « *potion* » peu commune. Il consommerait également des fœtus humains et posséderait des « *moara* » [« *gris-gris* »] qui le protégerait des balles, affirment des témoins oculaires.

12 morts dans le camp Remenabila. Des membres de l'Emmo/Nat, en train de remonter les pistes du chef de bande Remenabila et de ses centaines de comparses, après une fusillade qui a coûté la vie à 8 gendarmes, 2 militaires et 2 guides le 9 juin dernier, ont découvert 12 corps entassés dans une fosse. Parmi eux, 2 sont des femmes. Selon la gendarmerie, les dépouilles retrouvées ne peuvent être que celles des dahalo, tombés sous les balles des forces de l'ordre. Près de trente comparses de Remenabila auraient été tués pendant cet affrontement meurtrier. Les forces de l'ordre lancées aux trousses de la bande progressent dans les forêts impénétrables de cette région de la Grande Ile. Des hélicoptères ont repéré des troupeaux de plusieurs centaines de bêtes errant dans la nature. Les animaux seraient en cours de restitution aux communautés villageoises.

04/07 - Le grand Sud entièrement bouclé. Toutes les unités de la gendarmerie et de l'armée sont en état d'alerte maximale. Les membres des communautés ont été sensibilisés à coopérer avec les forces de l'ordre. Remenabila se serait séparé de sa horde de dahalo et se serait replié dans les forêts denses de l'Anosy avec une poignée de fidèles. « *L'homme se place dans les mêmes conditions que les rebelles et leurs familles qui ont fui dans les forêts de la falaise de l'Est pendant l'insurrection de 1947* », écrit *La Gazette*.

06/07 - Montée en puissance des actes de banditisme dans le moyen-ouest. En l'espace d'une journée, 6 personnes, dont 4 bandits, ont trouvé la mort à Tsiroanomandidy. Des bandes armées ont attaqué plusieurs villages et se sont heurtées à la résistance des fokonolona qui n'hésitent pas à se faire justice.

24/07 - Plus de 100 dahalo ont attaqué le fokontany de Benato, dans la commune de Beraketa, district de Bekily. 300 bovidés ont été volés, et un civil a été tué. Quelques jours seulement après le fameux « *repli stratégique* » des éléments des forces de l'ordre à Esira/ Bekolintsa, deux communautés de ce village ont été attaquées par une bande de 75 dahalo. 220 zébus ont été volés.

25/07 - 300 dahalo ont attaqué un village à Amboasary Atsimo. Ils étaient armés de fusils de chasse ainsi que d'armes blanches. Ils ont ensuite rejoint la forêt d'Antanifotsy.

07/07 - Affaire Toliara : retrouvailles annoncée SMM-Police. Le SG du syndicat des magistrats annonce la tenue d'une réunion en vue de la mise en place d'un comité de suivi des décisions prises à Ivato en février. Le ministre de la Justice, celui de la Sécurité intérieure et le SMM devraient participer au rendez-vous. Les magistrats se déclarent vigilants sur le respect des engagements pris par la police. Le directeur général de la police affirme que l'enquête sur l'affaire de Toliara [*l'assassinat le 9 décembre 2011 d'un magistrat par des membres de la police*] suit son cours.

25/07 - Quand les policiers se transforment en gangsters, titre L'Express. Voilà une scène digne d'un bon film de gangsters, où les flics deviennent pourris et aussi violents que les malfrats qu'ils arrêtent. La scène se passe devant le tribunal d'Anosy à Antananarivo. Des hommes du Groupe d'intervention rapide de la police chargent leurs fusils et embarquent de force 5 de leurs collègues accusés d'avoir participé au meurtre d'un opérateur économique au cours d'une fusillade au mois de mai. Ses proches ont porté plainte et crient à une bavure policière. *«Une quarantaine de policiers d'élite ont investi le parquet hier, vers 16 heures, pour semer la terreur et arracher leurs collègues de la prison et les livrer à la justice. Un billet d'écrou plaçant ces derniers sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy les ont rendus furieux. Postés aux abords du tribunal, ils ont pris les armes, dès que la décision judiciaire est tombée»*, explique le quotidien. *« Près d'une dizaine de policiers, en tenue réglementaire, ont armé leurs fusils Kalachnikov et se sont rués au Parquet. En revanche, d'autres, en tenue civile, avaient visiblement les nerfs à fleur de peau. Prêts à dégainer des pistolets automatiques dissimulés sous leurs vêtements, ils les avaient près des ceintures »*, indique une responsable de la sécurité du tribunal. En toute impunité, les forces de l'ordre ont fait la loi au tribunal. Du jamais vu ! Les 5 policiers courent toujours dans la nature...

Suite à ces incidents, «les activités du Groupe d'Intervention Rapide ont été suspendues de manière temporaire », a fait savoir le contrôleur général, Désiré Johnson Rakotondratsima, directeur général de la police nationale (DGNP). *«Nous entendons maîtriser rapidement la situation »*, a tenu à rassurer le contrôleur général. Le syndicat des magistrats de Madagascar exige une application stricte de la loi à l'encontre des 5 éléments du GIR de la police nationale, accusés de l'assassinat de l'opérateur économique.

27/07 - Affaire GIR : les 5 policiers à la maison de force de Tsiafahy. Selon le directeur général de ce corps, les responsables directs ont reconnu la faute de cette équipe qui s'est opposé à une décision de justice. La police nationale a tenu à témoigner de sa volonté de respecter désormais la légalité et le cours de la Justice, contrairement à ce qui s'est passé à Toliara dans l'affaire du magistrat assassiné. Les responsables de l'administration pénitentiaire ont fait savoir que ces policiers incarcérés ne courent aucun risque quant à leur intégrité physique. Cette précision s'impose eu égard aux rumeurs selon lesquelles des détenus, qui sont pour la plupart en prison grâce à l'action des forces de l'ordre, pourraient s'en prendre à eux. Le ministère de la Sécurité intérieure a pris une mesure d'affectation collective à l'endroit de 40 éléments du GIR. *« Ils seront Ils seront répartis dans tout le pays»*, a mis en avant le contrôleur général de police. *« Aucun des anciens éléments du GIR ne sera réintégré. Les policiers qui vont constituer la nouvelle équipe seront triés sur le volet. Des enquêtes de moralité s'avèrent nécessaires »*, a-t-il poursuivi. Face au communiqué du Syndicat des magistrats de Madagascar, réclamant des poursuites pénales contre ces policiers, le ministre a fait savoir qu'aucune demande d'ordre de poursuite n'est jusqu'alors parvenue au ministère de la Sécurité intérieure.

► Gouvernance

13/07 - Détournements de fonds : le Trésor dénonce l'impunité. En une quinzaine d'années, des ordonnateurs ont détourné plus de 200 milliards Ar. L'importance du nombre d'ordonnateurs délégués explique en partie cette somme exorbitante. Le Trésor public réclame des balises judiciaires. L'absence de Haute cour de justice et de Conseil de discipline budgétaire et financier est désignée comme étant la cause de cette impunité. Rattachée au ministère des Finances et du budget, une brigade contrôle la comptabilité de toutes les institutions publiques. Depuis 1999, elle a recensé près de 21.22 milliards Ar de fonds détournés pour 142 cas découverts. 240 personnes ont été impliquées, dont 130 agents du Trésor. Ces données ne concernent pas les actes commis par les ordonnateurs. Ces derniers ne sont pas inclus dans leur domaine de compétence.

20/07 - Déclaration de patrimoine : la Transition réticente. Les membres du gouvernement et le parlement ne sont pas enthousiastes à l'idée de déclarer leur patrimoine. Le Bianco a communiqué sa synthèse annuelle sur la situation de la corruption à Madagascar, un rendez-vous au cours duquel le général Faly Rabetrano, directeur général, a fait savoir que moins de la moitié du gouvernement s'est soumis à cette formalité. La situation pourrait cependant être tout autre à partir de 2013, avec la mise en place d'un accord entre le ministère de la Justice et le Bianco. Omer Beriziky, premier ministre, a pourtant donné l'exemple en se soumettant à cet exercice. Le DG du Bianco tente d'expliquer qu'Andry Rajoelina n'est en rien responsable de cette situation. Pour l'année 2011 et le 1er semestre 2012, seuls 5 membres du CST se sont soumis à la déclaration de patrimoine. Les membres du Congrès ont touché le fond avec un nul depuis 2010. La tendance n'est pas à l'amélioration de la situation.

L'accord annoncé entre le Bianco et le ministère de la Justice n'est donc pas passée inaperçu mais sa mise en œuvre laisse dubitatifs les observateurs. Le « *hit parade* » de la corruption place encore cette année en tête les collectivités territoriales décentralisées et le service des domaines, suivis par la gendarmerie et la police.

21/07 - Samifin : des centaines de milliards Ar suspects. Le bilan du Service de renseignements financiers et de la lutte contre le blanchiment de capitaux est lourd. Durant ses 4 premières années d'exercice, le service a comptabilisé plus de 634 milliards de sommes suspectes. Ce montant n'inclut pas les sommes impliquées dans la filière bois de rose. Les infractions fiscales, douanières et minières ainsi que le détournement de deniers publics figurent parmi les domaines concernés. « *Le traitement des infractions fiscales est plus rapide, étant donné que nous travaillons en étroite collaboration avec la direction générale des impôts. Celle-ci possède déjà un système de traitement opérationnel, qui fait que les dossiers arrivent plus rapidement au tribunal* », avance Jean-Claude Razaraniaina, directeur général. Une amélioration du processus de traitement est en cours avec le ministère de la Justice, dont la création d'une institution de magistrats spécialisés. Une attention particulière aux canaux de flux d'argent qui ne passent pas par le circuit bancaire est indispensable. En effet, selon le Samifin, ils constituent la majeure partie des opérations et des transactions. Le paiement en espèces laisse moins de trace et le Samifin ne peut s'autosaisir. « *Il est souhaitable qu'une politique pénale relative au traitement judiciaire des infractions de blanchiment soit en place* », continue le DG. En 4 ans, le nombre de déclarations d'opérations suspectes reçu s'établit à 237, alors que les rapports de blanchiment transmis au Parquet sont seulement de 52. Les professions déclarantes, entre autres les institutions bancaires, sont encouragées à accentuer la vigilance et à multiplier davantage les déclarations de soupçons. Depuis sa création, 53 professions déclarantes ont été sensibilisées.

28/07 - Zafy Albert reformule sa plainte. L'ancien président de la République entend reformuler sa plainte et la déposer prochainement au Bianco. Sa première plainte dans laquelle il dénigre plusieurs hauts dignitaires du régime n'a pas été prise en considération pour des motifs de forme.

28/07 - Les emplois dan la police nationale très convoités. 14.000 candidats ont été présélectionnés pour entrer dans le corps alors que seuls 400 postes sont mis au concours. La liste des candidats qui ont rempli le dossier et répondent aux critères sont entre les mains du Bianco et du ministère de la Fonction publique.

30/07 - Soupçons de corruption et de népotisme au concours d'entrée à l'ENAM. (Ecole Nationale d'Administration de Madagascar). 56 étudiants ont été admis sur une liste additive signée par Tabera Randriamanantsoa, ministre de la Fonction publique. L'opération est désavouée par le Bianco. Les 182 admis sur la liste « *régulière* » refusent l'intégration de ces candidats « *repêchés* ». Le gouvernement semble embarrassé par l'affaire. Pour *La Gazette*, la 1^{ère} erreur du ministre est d'avoir dressé une liste additive sans l'aval du Bianco qui est sensé superviser le concours. Sa seconde faute est de n'avoir pas tenu compte des textes qui régissent l'établissement. Ceux-ci prescrivent en effet non pas une liste additive mais une liste de réserve ou liste d'attente. Le quotidien note que l'histoire de l'ENAM, depuis sa création au début des années 60, est rythmée par le népotisme et le favoritisme politique. L'Ecole forme les hauts fonctionnaires et pour cette raison les barons des régimes successifs s'arrachent les places à l'intention de leurs proches. Il en va de même pour les concours qui donnent accès aux hauts emplois publics, à l'Académie militaire, à l'Ecole de la Magistrature, à l'Ecole Supérieure de Police... Même constat pour les bourses extérieures qui ouvrent sur les grandes écoles de l'étranger. Compte tenu de sa réputation, l'actuelle transition ne peut échapper à la règle...

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Conflits sociaux

03/07 - La plateforme de syndicats persiste à organiser une grève générale, étape par étape, devant déboucher à sur le blocage de l'administration prévu à partir du 11 juillet. Plusieurs syndicats, dont ceux des enseignants et des magistrats, se sont alliés au mouvement piloté par la « *cellule de crise interministérielle* ». Le pari politique peine cependant à faire l'unanimité. Le syndicat des médecins et des paramédicaux souhaite garder la maîtrise de son mouvement et redoute sa politisation.

Tribune écrit : « Malgré les tactiques différentes, l'objectif est apparemment le même: améliorer les conditions de travail, remettre de l'ordre dans le milieu et redorer le blason dans chaque corps de métiers ; bref, assainir le monde des fonctionnaires pour un service public sain et à l'abri des tentations de corruption et du clientélisme. C'est ce qui est présenté au public et à l'opinion. Dans le cas où le mouvement ne fait point broncher le régime, les revendications pour sa démission ne sont pas écarter ». Le mouvement semble se cristalliser autour du syndicat des enseignants, revigoré par les réactions hostiles à la grève des chefs d'établissement du privé et par les pressions exercées par le pouvoir en faveur de la reprise des cours. Les syndicalistes de la Banque centrale, de la Caisse d'Epargne et du SECES ont participé au dernier meeting des enseignants mais la solidarité syndicale ne semble pas encore acquise.

11/07 - Bras de fer gouvernement-fonctionnaires. Les fonctionnaires entendent manifester devant le tribunal d'Anosy le jour du procès de Jean-Valérien Rakotonandrasana, l'un des animateurs du mouvement de grève des paramédicaux. Ils menacent de mettre à exécution le mouvement de grève annoncé depuis plusieurs semaines. Le gouvernement riposte. « *Ce qui se passe actuellement est un véritable danger pour la nation. Nous appelons les notables, les "raiamandreny", le corps diplomatique ainsi que le simple citoyen à se donner la main, afin d'y mettre un terme le plus rapidement possible* », a déclaré un porte-parole. Auguste Marius Arnaud, président du SMM, dénonce les pressions qui s'exerceraient sur le corps des magistrats. Le conseil de gouvernement examine la possibilité de procéder à des réquisitions dans les secteurs de la santé et de l'éducation nationale.

27/07 - Syndicats et politiques : l'heure est à la solidarité. Diverses forces vives (3 mouvances, syndicats, étudiants...) jouent actuellement la carte de la solidarité afin de trouver une solution aux divers problèmes qui les préoccupent. Ils ont décidé la mise en place d'un Bureau de coordination chargé de diriger le mouvement. « *Près d'une douzaine d'entités ont répondu à l'appel* », ont indiqué les organisateurs. Autre manifestation de cette « alliance », celle du Front des opposants pour la libération de Madagascar avec la Cellule de crise des agents de l'Etat. D'après Lalatiana Ravololomanana, il ne s'agit pas de faire en sorte que le mouvement de cette dernière soit récupéré politiquement. « *Simplement, le Front estime que ces revendications syndicales sont justes et justifiées. Ces fonctionnaires sont des citoyens comme les autres et nous ne faisons qu'unir nos forces pour sauver le pays* », a-t-elle expliqué.

27/07 - Le président du Syndicat des Grands corps de l'État envisage de concrétiser une concertation nationale des fonctionnaires. Il rejette toute démarche à base de revendications politiques. Thierry Rakotonarivo confirme que son organisation ne participera pas à des actions revendicatives catégorielles : il milite pour la refonte complète de la grille des rémunérations de la fonction publique, dans un cadre concerté. Une concertation nationale de tous les corps des fonctionnaires est en préparation mais l'initiative se heurte, dit-il, à l'opposition de certains syndicats qui ont des motivations et des objectifs purement politiques. Il affirme que sa démarche n'a aucune dimension politique.

Médecins et paramédicaux

05/07 - Les médecins fonctionnaires descendent dans la rue. Ils disent attendre depuis 10 mois le paiement de leur rappel de solde relatif au réajustement de leur grille indiciaire ainsi que les indemnités afférentes. Depuis la réunion du comité ad-hoc qui laissait penser qu'un accord pouvait être trouvé, 4 conseils de gouvernement se sont tenus sans que leurs revendications ne soient prises en compte. Un mot d'ordre de grève est appliqué durant 2 jours, sans service minimum.

À cette grève des médecins s'ajoute la décision des paramédicaux de ne plus assurer le service de nuit qu'ils avaient maintenu après avoir décidé de ne plus effectuer leur service de jour. **Leur président, Jean Valérien Rakotonandrasana, a en effet été arrêté par les forces de l'ordre** après que celui-ci leur ait expliqué les raisons du refus de soins aux blessés des bousculades au stade de Mahamasina lors de la CAN de rugby. Pour le général Richard Ravalomanana, il y a eu non-assistance à personne en danger. Dans l'attente de sa libération, les paramédicaux ont suspendu leur travail. L'arrestation « *musclée* » a eu lieu dans les locaux même de l'hôpital HJRA d'Ampefiloha. D'après les syndicalistes, les forces de l'ordre qui ont conduit les blessés de la bousculade à l'hôpital ont réquisitionné des médecins sans tenir compte des procédures internes qui exigent que les patients passent par le service des urgences. Les bousculades ont fait 21 blessés, dont 16 ont dû être hospitalisés.

06/07 - Suite à l'arrestation de Jean-Valérien Rakotonandrasana, agent paramédical, le bras de fer Etat-syndicat se durcit. La « *cellule de crise interministérielle des agents de l'Etat* » publie une déclaration co-signée par plusieurs organisations syndicales. Elle dénonce une « *entrave à la liberté syndicale* » et une « *intrusion dans une zone médicale et en même temps un établissement de formation de l'Université* ». Le syndicat des paramédicaux annonce que les agents suspendent dorénavant toutes leurs activités. Des meetings de soutien sont annoncés. Les étudiants prévoient l'organisation d'une manifestation. Le général Ravalomanana, furieux du « *chantage* » des paramédicaux, a ordonné à ses hommes de poursuivre à son terme légal la garde à vue du président de leur syndicat et de ne pas faire preuve de clémence. Il a admis avoir été assez dur envers certains médecins de l'hôpital HJRA lorsqu'il a accompagné les blessés, mais il justifie son attitude par l'urgence de les faire prendre en charge, alors que le mouvement de grève perturbait le fonctionnement des services.

07/07 - La grève générale gagne les régions. Les CHU des régions et les CSB rallient le mouvement. Valérien Rakotonandrasana, président du syndicat des paramédicaux, a été remis en liberté après sa garde à vue de 48 heures mais cet événement a contribué à durcir le mouvement. Le syndicaliste déclare : « *Je remercie le 'professeur' Richard Ravalomanana pour le coup de poing qu'il m'a administré. Mais je ne m'arrêterai que lorsque les 10.000 paramédicaux dans tout Madagascar auront l'indice 1200* ». Médecins et paramédicaux dénoncent l'indifférence du ministère de la Santé face à l'intrusion des forces de l'ordre dans l'enceinte de l'hôpital. Le procès de Valérien Rakotonandrasana est fixé au 11 juillet. Les faits qui lui sont reprochés sont : « *non assistance à per-*

sonne en danger » et refus de se plier à une réquisition verbale. Les magistrats du SMM ont déclaré que sa détention n'était pas fondée.

Commentaire de L'Express au sujet du général Richard Ravalomanana : « Ses interventions musclées et disproportionnées donnent à cette Transition la carapace d'un État policier, allergique à toute forme de revendication quelle que soit sa nature. Il existe bel et bien des médecins indéliçats comme dans le cas d'espèce mais l'histoire peut rappeler au général que les forces de l'ordre avaient été coupables de flagrante non assistance à personne en danger le 26 janvier 2009 en laissant les manifestants piller plusieurs boutiques en toute tranquillité, incendier la RNM et la TVM, pour ne citer que les biens publics, en toute impunité. On aimerait bien entendre sa plaidoirie sur cette faute monumentale et impardonnable de ceux qui sont censés protéger, selon leur devise à défaut d'un serment, les personnes et leurs biens. La tension sociale qui perdure, le calme qui ne semble plus tenir qu'à une mèche de cheveu, auraient pu bien se passer de ces excès de zèle qui prouvent une fois de plus « le chacun fait ce qui lui plaît » qui caractérise cette Transition. Plus que les provocations des détracteurs du régime, les déstabilisations de ceux qui veulent voir la Transition s'écrouler de tout son poids, ce sont les bourdes, les toiles de certains responsables qui mettent de l'eau au moulin des fossoyeurs de l'ère TGV ».

11/07 - Grève dans les hôpitaux : les médecins réquisitionnés. Andry Rajoelina est sorti de son long silence pour condamner le mouvement. « Les médecins n'ont pas le droit de faire la grève si elle doit tuer quelqu'un. Des mesures vont être prises », a-t-il lancé, en préambule au conseil du gouvernement qui a pris un décret de réquisition. « L'État semble nous déclarer la guerre. Personnellement, je m'attendais à cela: l'intimidation, la suspension de solde,...Si le gouvernement est unanime, nous le sommes aussi et on verra », réplique le vice-président national du syndicat des médecins fonctionnaires, Liva Andrianarijaona.

12/07 - Les médecins maintiennent leur position, malgré la réquisition de l'État et l'ultimatum de 24 heures de leur ministère. Le syndicat des médecins fonctionnaires (Smedfm) s'est vu interdire l'accès à l'enceinte de l'hôpital HJRA, après 2 mois de perturbation des services par leurs manifestations. « Tout médecin ou tout paramédical refusant d'obtempérer à la présente réquisition fera l'objet de sanctions disciplinaires. Les fautifs pourront être astreints, individuellement ou solidairement, à raison des conséquences dommageables qui découleraient des actes de cessation concertée du travail ou grève et sans préjudice des poursuites pénales », indique un communiqué du ministère. Des personnes se sont plaintes qu'un proche aurait perdu la vie en raison des retards de prise en charge par le service des urgences. Les médecins et paramédicaux démentent.

13/07 - Les présidents des syndicats de médecins et paramédicaux auditionnés. Aimé Rakotondrazafy, président du syndicat des infirmiers et sages-femmes, a annoncé que Frédéric Ndatason, président du syndicat des médecins de Madagascar et Jean-Valérien Rakotonandrasana, président des paramédicaux, seront auditionnés par la section 6 de la brigade criminelle. Cette nouvelle brigade, créée il y a quelques semaines, est spécialisée dans les affaires relatives aux atteintes à la sûreté de l'État.

17/07 - Jean-Valérien Rakotonandrasana, président du syndicat des paramédicaux, innocenté par le tribunal. Les magistrats n'ont mis que 2 minutes pour prononcer le verdict. Le président du syndicat avait été accusé par la partie civile de non-assistance à personne en danger dans l'exercice de ses fonctions, lors de la réception de blessés.

19/07 - Conseil d'Etat : les médecins et paramédicaux grévistes déboutés. «Le tribunal est convaincu que la grève du syndicat des paramédicaux et médecins affecte l'ordre public. La demande de sursis à exécution de la réquisition est rejetée », a déclaré le président du Conseil d'État. La continuité du service public par le biais du service minimum, prouvé par un huissier, n'a pas fait le poids devant le Conseil. « Cette réquisition doit être décidée en conseil des ministres mais non pas par un seul ministère », a lancé Me Andry Fiankinana, avocat des syndicats. Mais le représentant de l'État a mis en avant la préservation de la vie humaine : « La grève effectuée par les syndicats, porte atteinte à la continuité du service public, aux intérêts fondamentaux de la nation et à la préservation de la sécurité humaine. Aussi, cette demande de sursis à exécution de la réquisition est inacceptable ». De surcroît, les personnels médicaux ne font pas partie des professions autorisées à faire la grève, selon la loi, avance le directeur des services contentieux, représentant l'État. Le représentant de l'État a confronté les médecins à la prestation de serment qu'ils ont faite. « Cette décision du tribunal ne signifie pas que nous allons reprendre, sur le champ, le travail. Le procès sur l'annulation de cette réquisition est encore en cours. Et nous avons 15 jours pour prouver au tribunal que notre demande est légale », a motivé Aimé Rakotondrazafy, président du syndicat des paramédicaux.

20/07 - Menace de démission collective. Après leur défaite au Conseil d'État, les paramédicaux semblent prêts à engager un bras de fer. « Si l'État suspend le solde de l'un des membres du Syndicat des infirmiers et paramédicaux, nous allons lui donner la liste de tous nos membres pour que leurs soldes soient également suspendus. Et nous n'attendrons pas la révocation mais nous allons remettre ensemble une lettre de démission », a menacé Aimé Rakotondrazafy, président du syndicat. « Nous n'accepterons jamais la réquisition ordonnée par le ministère de la Santé. Celle-ci ressemble à de l'esclavagisme », ajoute-t-il.

27/07 - Paramédicaux : les grévistes sur la liste noire. Les syndicalistes s'insurgent contre la circulation d'une « *liste noire* » de ceux d'entre eux qui poursuivent la grève. Ils redoutent l'application de la réquisition et la suspension de solde. Les paramédicaux confirment leur menace de démission collective en cas d'application de ces mesures. Ils disent se tenir prêts à franchir le pas si les pressions qu'ils subissent se renforcent.

28/07 - Embauches contre démission collective. « *Nombreux sont aujourd'hui les jeunes diplômés qui n'ont pas encore obtenu de poste. Si les paramédicaux persistent dans leur grève, nous allons les remplacer* », a lancé Johanita Ndahimananjara, ministre de la Santé, en réplique à la menace de démission collective de leur syndicat. Les révocations seront effectuées après la suspension de solde des personnels qui refusent de rejoindre leur poste. Le syndicat semble prêt à enclencher le bras de fer. « *Actuellement, 3 promotions de paramédicaux sont au chômage. Mais la procédure de recrutement nécessite au moins 3 mois. Le ministère de la Santé osera-t-il bafouer cette procédure ? De plus, nous allons convaincre les jeunes diplômés à se rallier à nos revendications pour revaloriser notre fonction* », répond Aimé Rakotondrazafy, président du syndicat. « *Osera-t-il remplacer des milliers d'infirmiers et de sages femmes de dix ans d'expériences contre des novices Le ministre de la Santé joue avec la santé publique en concrétisant une telle menace* », interpelle-t-il.

Enseignants du primaire et du secondaire public

02/07 - Le syndicat des enseignants fonctionnaires (Sempama) refuse en bloc le report des dates d'examen, qualifié d'unilatéral. « *Nos discussions avec la présidence de la Transition, avec les membres du CST et du Congrès ne sont pas encore achevées alors qu'une décision a été prise. D'autant plus que le ministère de l'Éducation n'a satisfait qu'une infime partie de nos revendications* », déplore son président. Des propos qui discréditent la longue liste de concessions que le ministre Régis Manoro a présenté devant la presse. Le Sempama annonce la reprise des manifestations et radicalise son discours, en dépit des quelques défections enregistrées dans ses rangs.

03/07 - Le ministre de l'Éducation nationale, Régis Manoro, estime que « l'idéal serait de reporter les dates des examens de 4 mois », après autant de mois de suspension des cours. Mais pour le ministre, il faut tenir compte de la situation des écoles privées qui n'ont pas été affectées par ce mouvement. La décision de reporter les examens d'un mois résulte donc d'un compromis. Le ministre rappelle que s'il le faut des sanctions seront appliquées, que ce soit à l'encontre des fonctionnaires, des enseignants contractuels ou des maîtres Fram. Beaucoup de parents auraient déjà suspendu leurs contrats avec les maîtres qui sont en grève. Les élèves des établissements publics n'auront pas d'examen de passage en classe supérieure. Une bonne partie du programme scolaire ne serait pas achevée.

09/07 - Afin de réaliser les examens officiels dans un mois, le ministère de l'Éducation nationale (MEN) décide de réquisitionner 265 enseignants des classes d'examen qui sont en grève, afin qu'ils achèvent les programmes scolaires, suspendus depuis le mois de février. « *Si les grévistes durcissent leur position, ils auront à faire une demande d'explication sinon il y aura une suspension de solde parce que la contrepartie du solde est le service* », souligne le secrétaire général du MEN. Le ministère a également demandé à toutes les autorités de recruter des bacheliers pour enseigner dans les classes d'examens, une décision fustigée par le Sempama : « *cela signifie que l'éducation est un dépotoir et n'a plus besoin de diplôme pédagogique* », observe-t-il.

23/07 - La suspension de solde confirmée. Le ministère de l'Éducation nationale a envoyé au ministère des Finances une liste pour la suspension de solde de 171 enseignants. Le ministère de la Fonction publique l'approuve. Selon le secrétaire général du MEN, la suspension de solde débute ce mois, pour une première vague. Le ministère maintient la date des examens malgré les foyers de grève qui subsistent dans les régions.

26/07 - La plainte des enseignants rejetée par le Conseil d'État. Motif : « *la plainte est irrecevable parce que l'accusation n'est pas très claire* ». Une réponse qui est loin de satisfaire les syndicalistes du Sempama. « *On attend maintenant l'annulation de la réquisition* », évoque son président, Claude Raharovoatra. Craignant de se faire arrêter, les enseignants ont suspendu leur grève. « *On vient d'être informé qu'une de nos partisans est arrêtée à Manakara* », révèle le président. Le secrétaire général du ministère de l'Éducation affirme qu'« *il n'y a pas de décision d'arrestation de la part du ministère. Si c'est arrivé, cela doit être une initiative de l'autorité locale* », affirme-t-il. L'objet de la plainte déposée par le Sempama était de contre-attaquer le ministère, déterminé à appliquer des mesures restrictives telles la suspension de solde, de contrats et d'indemnités pour les enseignants grévistes. Des chefs de circonscription scolaire ont déposé leur démission faute de ne pas avoir su persuader les enseignants à reprendre leur travail et par peur d'être limogés.

Universités

03/07 - Radicalisation du conflit, situation confuse : le conseil national du syndicat des enseignants-chercheurs (SECES) a décidé l'arrêt immédiat de toutes les activités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2011-2012. Il a aussi décidé de ne pas participer à la session du baccalauréat 2012. Il exige l'exécution rapide et définitive des 3 décrets du 6 octobre 2009 portant sur l'indemnité de recherche et d'investigation, le basculement de l'ancienne à la nouvelle grille indiciaire, ainsi que la démission du ministre des Finances et du budget. La stratégie du SECES n'est cependant pas partagée par tous les enseignants et la situation est contrastée selon les départements et les universités. Sur certains sites et dans certaines disciplines, l'année 2011-2012 a pu s'achever, les résultats des examens ont déjà été publiés et certains cours de la nouvelle année universitaire ont débuté. Une situation particulièrement confuse...

04/07 - Une partie des boursiers malgaches en France n'ont pas touché leurs bourses d'études depuis septembre 2011. Selon l'EGIDE, ancien nom de Campus France, les boursiers de l'Etat Malagasy en France sont au nombre de 450.

24/07 - Les étudiants et les enseignants haussent le ton après quelques semaines d'accalmie. Les incertitudes qui pèsent toujours sur la reprise des cours dans certains établissements alimentent le mécontentement des étudiants, qui n'admettent pas que tous ne soient pas logés à la même enseigne. Dans certains établissements, en effet, les cours ont repris et les examens ont pu se tenir, alors que dans d'autres secteurs l'année universitaire n'a même pas pu commencer. Les manifestants se sont rendus dans les établissements qui poursuivent les cours pour leur imposer la suspension. De son côté, le SECES menace de geler tous les cours de l'université d'Antananarivo. Des affrontements se sont produits entre étudiants. Il a fallu l'intervention des agents de l'état-major mixte opérationnel régional pour les disperser. Un étudiant a été arrêté.

26/07 - Les enseignants-chercheurs rentrent bredouille d'un sit-in au ministère de l'Enseignement supérieur. « *Le ministre, Etienne Hilaire Razafindefibe, nous a avoué qu'il n'a pas le moyen de résoudre nos revendications. Il nous a conseillé de rencontrer le ministre des Finances et du budget, Hery Rajaonarimampianina* », a relaté Simon Richard Rakotondrainibe, président du Seces.

27/07 - Le SECES menace de déclencher un nouveau mouvement de grève d'une semaine. « *Le collège des enseignants des sept établissements de l'université d'Antananarivo a validé la suspension des cours pour la semaine prochaine* », a fait savoir Fidèle Raharimalala, présidente du syndicat. À l'entendre, les établissements qui ont entamé les cours sont finalement prêts à se joindre à leur mouvement pour tirer la sonnette d'alarme, afin de sauver l'université.

► Ressources minières et halieutiques, exploitations illicites, accaparement des terres

02/07 - L'arrivée massive d'un grand nombre d'exploitants miniers illicites nationaux et étrangers dans les sites de Zahamena et Ankeniheny (région Alaotra Mangoro) soulève une vive inquiétude. L'administration souligne les risques réels d'explosion sociale, de dégradation d'un corridor naturel formé de plusieurs aires protégées et d'insécurité non contrôlée. Elle met aussi l'accent sur les impacts économiques négatifs affectant la production rizicole dans les districts environnants. Une cellule de coordination dirigée par le secrétariat d'Etat chargé de la gendarmerie a été constituée. Des stratégies d'expulsion des exploitants illicites ont été soumises pour validation au ministère des Forces Armées.

06/07 - Saisie de 2 kg d'or à l'aéroport d'Ivato dans les bagages d'un indien en partance sur un vol de Kenya Airways à destination de Nairobi. La destination finale du trafiquant était la ville de Bombay. Les autorités ont relevé qu'en l'espace de 2 ans il a fait une dizaine de déplacements entre Madagascar et son pays d'origine.

50 kg d'or ont également été saisis dans les valises de 2 Karana, en partance pour Mayotte à l'aéroport de Mahajanga.

31/07 - Une passagère d'origine indienne interceptée à l'aéroport d'Ivato avec un lingot d'or. Elle comptait embarquer sur un vol à destination de l'île Maurice.

09/07 - Exploitation du fer de Soalala : Wisco se lance dans la deuxième phase d'étude des impacts environnementaux. Elle marque la fin de la recherche au cours de laquelle a été réalisée une campagne de forage. Les nouvelles études vont tenir compte de la création des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des travaux d'exploitation. « *Les premières études d'impacts environnementaux ont touché uniquement les recherches. Le permis environnemental de recherche lui a été déjà délivré. Cette fois-ci, les études concernent le site minier ainsi que les travaux de construction de ponts et de routes* », explique le directeur de l'évaluation environnementale auprès de l'ONE. Le permis environnemental de recherche a été délivré vers la fin de l'année 2011. Une consultation du public et de toutes les parties prenantes sera organisée par l'ONE sur le site.

24/07 - Mainland se rattrape. Après une suspension de ses activités à Manakara, la société a décidé de prendre des mesures de redressement sur le plan juridique, technique et social. Des procédures d'évaluation environ-

nementale et un document cadre de développement socio-économique des collectivités territoriales décentralisées sont ainsi en cours d'élaboration.

28/07 - Les opérateurs touristiques de Toamasina préoccupés par les activités de Mainland. Disposant d'un permis de recherche d'ilménite, la société aurait causé des ravages importants sur le littoral. La côte Est allant d'Ampasibe à Soanierana Ivongo serait saccagée. Il aurait été constaté une présence anormale de radioactivité et de produits nocifs pour les populations riveraines. Actuellement, la société Mainland étend ses activités à la zone sensible du canal des Pangalanes, munie d'un simple permis de recherche.

27/07 - Démarrage de production d'Ambatovy : possibilité de retard avec l'attente de permis d'exploitation. Sherritt International annonce que « *la production commerciale pourrait être retardée, car les autorités de Madagascar n'ont pas encore délivré le permis d'exploitation. La délivrance du permis d'exploitation est basé sur le respect des exigences techniques, de santé, de sécurité, et de protection de l'environnement. Ambatovy estime qu'il a satisfait à toutes les exigences établies à ce jour. Toutefois, le gouvernement de transition a fait savoir qu'il doit poursuivre son examen du projet. Ambatovy est en train de déterminer le moment et le contenu de cet examen* ». Le projet devait atteindre la production commerciale (70% de la capacité de sulfures mixtes) début 2013. Ambatovy est conçu pour produire 60.000 tonnes/an de nickel et 5.600 tonnes/an de cobalt en période de croisière. Le projet est détenu à 40% par Sherritt, 27,5% par Sumitomo, 27,5% par Korea Resources, et 5% par SNC-Lavalin.

28/07 - Le C.A. de Kraoma n'est toujours pas constitué. Les employés haussent à nouveau le ton et ont lancé un appel aux responsables étatiques pour sa formation, le plus tôt possible. Le syndicat des personnels soutient que « tant qu'il n'y a pas de nouveau Conseil, la société ne peut pas fonctionner correctement ». Kraoma compte 500 employés. La société d'Etat n'a pas de Conseil d'administration depuis 3 ans et ses gisements sont quasi-épuisés.

02/07 - Gisement pétrolier non conventionnel de Bemolanga : Total demande plus de temps pour les campagnes sismiques. La compagnie, qui détient la majorité des actions, annonce qu'elle a demandé plus de temps au gouvernement pour apprécier les accumulations de sables bitumineux existantes sur ce permis. La prolongation demandée est d'une année. Fin juin, il avait été annoncé prématurément que le projet était abandonné en raison de sa faible rentabilité. L'Alliance Voahary Gasy s'était félicitée de l'abandon de ce projet dont l'impact environnemental risquait d'être catastrophique et qui aurait nécessité une importante consommation d'eau et d'énergie.

04/07 - L'UE pêche à Madagascar sans payer le juste prix⁴, accuse une étude de plusieurs instituts de recherche et de l'ONG britannique Blue ventures. « *L'Union européenne exploite les ressources malgaches, c'est choquant car ce n'est pas dans les principes de l'UE qui devrait agir dans l'intérêt des pays pauvres* », explique l'écologiste britannique Alasdair Harris, membre de Blue ventures. Selon cette étude, réalisée par l'université canadienne British Columbia avec des chercheurs français et de la Banque mondiale, les quotas de pêche européenne en eaux malgaches ont augmenté de 30% depuis 1986 mais les versements effectués en contrepartie par l'UE ont diminué de 20%. Les revenus annuels de la pêche perçus par Madagascar ont régressé de 90% entre 1986 et 2010. « *Les contrats ne sont pas transparents et souvent injustes, Madagascar a un des plus mauvais contrats de la région* », ajoute Alasdair Harris. [*L'UE a des accords de partenariat de pêche avec plusieurs pays. L'objectif est de permettre aux navires de l'UE d'exploiter les ressources excédentaires de ces pays partenaires en échange de droits d'accès à la Zone Economique Exclusive (ZEE) et d'un soutien financier au développement de la pêche durable dans ces pays. L'accord avec Madagascar a été renouvelé en mai pour la période 2013-2014. Il prévoit d'autoriser les navires européens à pêcher 15.000 tonnes de poissons avec une contrepartie financière de 1,52 million d'euros par an. Signe de l'importance de ce sujet, le premier ministre, Omer Beriziky, y a consacré l'un de ses principaux rendez-vous à Bruxelles où il était en visite officielle. Selon l'étude, les trois quarts des ressources halieutiques de l'UE sont épuisées. Plus de 50% des ressources halieutiques de l'UE proviennent d'autres pays]. L'auteur principal de l'étude estime que « *les droits d'accès devraient être fondés sur la valeur marchande des poissons, et non sur un taux fixe* ». Actuellement, les pays de l'UE paient des droits équivalents à moins de 3 % de la valeur des captures avec une flotte fortement subventionnée créant ainsi des marges bénéficiaires élevées pour les entreprises privées alors que l'UE s'était engagée à canaliser le retour de ces bénéfices au pays. « *L'UE est en train de profiter injustement des ressources de l'un des pays les plus pauvres du monde* », ajoute ainsi l'un des co-auteurs. Un autre membre de l'équipe estime que la fixation des droits de pêche à 50 % du revenu brut est parfaitement possible. Cela permettrait à Madagascar d'escompter 8,7 millions d'euros par an. Cette vente au rabais de nos richesses thonières « *soulève de profondes questions éthiques auxquelles l'UE doit faire face* », lance-t-il. Pour *La Gazette*, « *on ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre le 1,5 million d'euros de redevances pour les 13.000 tonnes de thons pêchés annuellement par les 96 bateaux français, espagnols et portugais dans nos eaux territoriales avec les 2 % de redevance fixés par l'Etat pour les sables ilménites, cobalt et nickel sortis de nos**

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/49/23/448497/77294047.pdf>

terres. (...) Nos dirigeants qui ont littéralement offert nos ressources naturelles aux étrangers. Que restera-t-il pour nos générations futures après cette grande braderie ? ».

09/07 - Filière pêche : les conventions privées prohibées. Les navires battant pavillon des États membres de l'UE ne peuvent pas passer des conventions de type privé avec les autorités malgaches. C'est l'un des éléments marquants du nouveau protocole de pêche, établi en juillet entre l'État malgache et l'UE. Les deux autres conditions tiennent compte des droits de l'homme en cohérence avec l'accord révisé de Cotonou, et l'utilisation d'une partie de la compensation financière provenant du budget de l'UE doit être utilisée au développement de sa politique sectorielle halieutique. « *Le dernier protocole a permis de renforcer les mesures de conservation sur les stocks halieutiques et les mesures de contrôle de l'activité des flottes européennes* », indique un communiqué de l'UE.

13/07 - Leonidas Tezapsidis : « Certaines flottes étrangères pêchent en toute impunité dans l'océan Indien », y compris dans la ZEE de Madagascar. L'ambassadeur de l'UE, qui défend le récent accord signé avec la Grande Ile et conteste le rapport de l'ONG britannique Blue ventures, affirme que l'Europe aide les autorités malgaches à lutter contre de telles pratiques, en renforçant leurs capacités de surveillance des pêches. Loin d'être un acteur favorisant un éventuel blocage à une meilleure gestion des activités de pêche au niveau régional, l'UE serait tout au contraire un partenaire contribuant au développement des capacités de gestion de pêche des pays de la région.

16/07 - L'accaparement des terres toujours d'actualité à Madagascar. 3 ans après « l'affaire Daewoo », la question est toujours d'actualité. Cette affaire a été l'un des éléments importants de la crise de 2009 qui a conduit au renversement de Marc Ravalomanana. Daewoo, entreprise coréenne, avait obtenu un bail pour l'exploitation de plus d'un million d'hectares. Aujourd'hui ce projet est arrêté mais l'engouement pour les terres se poursuit dans le cadre d'autres projets agricoles ou miniers, et la transparence fait parfois défaut. Une plateforme d'associations paysannes a décidé de constituer une base de données pour améliorer le suivi des projets. L'acquisition de terres sur des grandes superficies concerne surtout le secteur minier mais dans le secteur agricole une dizaine de projets de culture de jatropha ont débuté depuis 2009, notamment dans le sud, sur le plateau de l'Ihorombe. Des projets connus et déclarés officiellement, mais ce n'est pas toujours aussi simple, comme le déplore Eric Raparison, coordinateur du SIF, plate-forme de Solidarité des intervenants sur le foncier qui regroupe une vingtaine d'associations paysannes. « *Souvent, explique-t-il, la population n'est pas au courant de l'existence de l'entreprise, et les investisseurs sérieux et honnêtes ont du mal à parfaire les procédures. Sur l'utilisation de la terre à Madagascar, même l'Etat ne dispose pas d'une base de données exhaustive et en temps réel* ». L'ambition du SIF et de ses partenaires est donc d'établir, avec les autorités, cette base de données. Un recensement qui serait mis à jour grâce à un système de veille. « *Nous avons décidé de mettre en place un système de veille informative pour permettre aux gens de réagir à toute forme d'accaparement de terre ou d'agissements qui n'a pas suivi les procédures officielles* », ajoute Eric Raparison. Pour ce système, l'association s'appuie sur un réseau de radios locales. Des médias avec lesquels elle fait déjà de la sensibilisation sur les questions foncières, note *RFI*. Un atelier national sur les transactions foncières à Madagascar s'est tenu début mars 2012 au Madagascar Development Learning Center, initié par le SIF et International Land Coalition (CDE). Le thème principal de l'atelier portait sur l'accès sécurisé à la terre, l'eau et autres ressources naturelles qui constituent une condition préalable essentielle pour atteindre la sécurité alimentaire⁵.

21/07 - Bois : un trésor gaspillé. « *200 millions de dollars, c'est la somme minimum qui devrait être générée annuellement par l'exploitation de la forêt* », selon Ndrato Razakarimanana, du WWF, qui soutient que Madagascar n'est toujours pas conscient de la potentialité de ses ressources naturelles. En exploitant 3 millions d'hectares de forêts sur 8 millions, le pays pourrait obtenir en 12 mois, le double de ce que les Chinois ont donné pour le gisement de fer de Soalala. Ce montant pourrait être obtenu grâce à l'exportation et au crédit carbone. « *Avec ce volume, Madagascar pourrait exploiter 20.000 hectares par an pendant 150 ans* », a-t-il expliqué. Dans l'état actuel des choses, ce trésor risque de passer entre les doigts des Malgaches. Malgré une certaine baisse enregistrée, la destruction et le gaspillages de cette ressource demeurent très importants. En une année, Madagascar consomme 22 millions de m³ de forêts, dont 20 millions servent à la fabrication de charbon de bois et bois de chauffe.

► Trafics de bois précieux

01/07 - L'enquête de la Banque mondiale sur l'affaire bois de rose aura des répercussions graves sur les relations diplomatiques entre Maurice et Madagascar, affirme Pravind Jugnauth, leader du Mouvement socia-

⁵ Cf. le rapport de l'Atelier au format PDF : <http://www.sif-mada.mg/Rapport-Atelier-Land-Matrix>

liste militant de Maurice. Il est d'avis que c'est à Interpol qu'il fallait confier une telle enquête, la Banque mondiale n'ayant pas les compétences ni la juridiction nécessaire pour enquêter sur ce trafic.

07/07 - Le syndicat du personnel du ministère en charge de l'Environnement et des forêts (SPME) dénonce l'absence prolongée d'un ministre à la tête de leur département. La présence de plusieurs personnalités qui gravitent actuellement dans les hautes sphères de ce ministère perturberait son fonctionnement. « *Quels que soient les problèmes politiques, nous pensons qu'il faut maintenant nommer un ministre de l'Environnement et des forêts pour éviter une anarchie totale dans la gestion du secteur environnement* », déclare Télésphore Ratsimisara-ka, président du SPME. Officiellement, c'est le premier ministre Omer Beriziky qui assure provisoirement les fonctions du ministre, après le limogeage de Joseph Randriamiarisoa, au mois d'avril. Mais 3 mois plus tard, la passation de service n'a pas encore eu lieu. Le ministre limogé occupe toujours son bureau. Un conseiller du premier ministre a pris ses quartiers au ministère mais l'équipe de Joseph Randriamiarisoa restent toujours en activité. Une situation préjudiciable notamment au traitement du dossier « *bois de rose* ».

11/07 - Maurice confie l'enquête sur le trafic de bois de rose de Madagascar à une firme étrangère spécialiste dans le domaine du « forensic audit ». La Financial Intelligent Unit de Maurice a également initié une enquête, ainsi que la Commission anti-corruption (ICAC), pour blanchiment d'argent. L'audit viserait à identifier toutes les parties impliquées dans ce trafic entre Madagascar et l'Asie du sud-est, via le port franc de Maurice, suite à la saisie de 6 conteneurs de bois de rose par la douane le 11 juin 2011. Le premier ministre n'a pas voulu divulguer le nom du cabinet sélectionné. Quant au *Forensic audit* qui sera initié par la Banque mondiale à la demande du ministère des Finances mauricien, les autorités sont toujours dans l'attente d'une décision finale de l'institution. Cette dernière a demandé que du temps lui soit accordé pour la composition d'une équipe de spécialistes et pour déterminer les objectifs de cette enquête.

25/07 - Le syndicat des corps forestiers et de l'administration forestière a déposé une plainte à l'encontre de l'ancien ministre de l'Environnement, Joseph Randriamiharisoa, au niveau du Bianco et du Conseil d'Etat. Joseph Randriamiharisoa, malgré son limogeage, continue à délivrer des permis d'exploitation de forêts alors qu'il ne doit plus prendre aucun acte administratif, selon la loi, rapporte le syndicat.

28/07 - Bois de rose saisi à Maurice : procès reporté au 24 août. Si l'affaire de bois de rose exporté illicitement de Madagascar et saisi en juin 2011 à Maurice a éclaboussé la classe politique de l'île sœur, à Antananarivo l'affaire continue discrètement son cours au niveau du tribunal dans l'indifférence des acteurs politiques. Une dizaine d'inculpés ont en effet comparu devant la barre mais le substitut a découvert que d'autres inculpés étaient absents. La justice s'est donc opposée à la mise en liberté provisoire des inculpés. Ces derniers devront attendre leur procès repoussé au 24 août. Parmi les inculpés n'ayant pas répondu à la convocation, figure l'ancien parlementaire Ezekiela Razafindramaro, le présumé intermédiaire dans la transaction illicite. L'homme est parvenu à échapper à son incarcération, ce qui a provoqué l'indignation du magistrat.

30/07 - Rapatriement de 3 conteneurs de bois de rose en provenance de Malaisie. L'affaire a été confiée aux autorités judiciaires. Les produits ont été rapatriés de Malaisie par la direction générale des douanes et devaient rejoindre la Chine. Une source bien informée rapporte que, normalement, il devait y avoir au moins 7 conteneurs. Au mois de juin, un ressortissant Chinois a fait l'objet d'une fouille à l'aéroport d'Ivato. Des documents sur l'exportation de 116 m³ de bois de rose, soit près de 7 conteneurs, ont été découverts dans son sac. Le passager a été embarqué mais les documents ont été photocopiés et les copies ont été envoyées à tous les services concernés, dont la douane. Celle-ci a demandé le rapatriement des conteneurs, mais seuls 3 sont arrivés à destination. Au port de Toamasina, la manipulation de ces « *marchandises litigieuses* » a été interdite par la douane qui a confié l'affaire aux autorités judiciaires. Pour le ministère de l'Environnement, il s'agit d'une infraction forestière et non d'une fraude douanière. Il soutient qu'une enquête parallèle devrait être menée et que le dossier ne devrait pas encore être renvoyé au tribunal. La méfiance est ainsi au rendez-vous sur ce sujet sensible du trafic du bois de rose... Manifestement, le trafic continue et bénéficie à une minorité. La gendarmerie de Foulpointe a saisi deux camions de bois de rose le 25 juin. Les enquêteurs indiquent qu'ils n'ont pas pu remonter jusqu'au propriétaire. Des questions se posent également sur les raisons qui empêchent l'avancement de la procédure de mise en vente des 9.000 rondins de bois saisis en 2011.

► Finances publiques, environnement, coopération, divers

« **L'Etat menacé de faillite avant les élections** », titre la **LOI**. 3 années de crise politique et de sanctions internationales ont en effet mis à mal les finances publiques et exacerbé la crise sociale. Les finances de l'Etat ont atteint le point de rupture, à telle enseigne que certains ministères n'ont reçu aucune dotation, en dehors du paiement des salaires, dans le budget 2012. Les émoluments des enseignants ont été versés grâce à des fonds initialement destinés à des actions sociales. Le régime n'a même plus les moyens de financer les constructions d'hôpitaux dans plusieurs provinces, une promesse qui devait marquer son passage au pouvoir et lancer sa future campagne présidentielle. L'Etat a accumulé des ardoises tous azimuts (dont 2 millions de dollars auprès d'Air Liquide qui con-

tinue à livrer en oxygène les hôpitaux pour éviter les accidents d'anesthésie). La Jirama est au bord du gouffre avec 18.4 millions d'euros d'impayés auprès des fournisseurs d'électricité (Enelec, Groupe Fraise, Hydrelec) auxquels s'ajoutent sa substantielle dette auprès des fournisseurs de produits pétroliers (Galana et Jovenna). Mais ces dernières doivent à elles deux à l'Etat diverses taxes pour un montant de 14 millions d'euros.

07/07 - Le financement dont Madagascar pourrait encore bénéficier au titre du 10ème FED, d'un montant de 100 millions d'euros, nécessite que les conventions soient signées avant fin 2013. Passé ce délai, les crédits seront alloués à d'autres pays. Selon l'ambassadeur de l'UE, une période de 6 à 7 mois est nécessaire pour les préparatifs de ces conventions et les travaux sont suspendus durant les périodes électorales. Il est donc nécessaire d'identifier très rapidement les projets qui pourraient donner lieu à un concours financier européen. L'ambassadeur rappelle que les appuis ne passeront pas par le pouvoir central : ils se feront directement avec les populations, à travers la société civile ou les ONG, et seront davantage « décentralisés ».

14/07 - La réalisation du recensement général de la population est remise à une date ultérieure. Faute de contribution de l'Etat malgache, les bailleurs de fonds qui ont financé une grande partie des travaux ont retiré leur participation au mois d'août 2011 pour appuyer d'autres secteurs. L'Institut national des statistiques (Instat) a alors recommencé les démarches de demande de financement. Les aides financières obtenues serviront à supporter les préparatifs. « *En 2011, il y avait 7 millions de dollars disponibles de la part des bailleurs de fonds. Ils ont demandé une contribution de 4 millions de dollars de la part de l'Etat, mais ce gap n'a pu être trouvé alors ils ont affecté la somme à d'autres secteurs sociaux qui ont aussi besoin de financement* », avance Gérard Ravelomanantsoa, directeur général. Le dernier recensement démographique date de 1993. Il devrait être mis à jour tous les 10 ans mais faute de moyens financiers, cette actualisation n'a pu se faire. Un recensement pilote a déjà été effectué, à partir duquel seront confectionnés les documents finaux. « *Le financement du "recensement général" proprement dit ne sera appuyé par les bailleurs qu'après la crise* », soutient l'Instat.

02/07 - Les conditions pour dégager Air Madagascar de la liste B de la Commission Européenne sont remplies. La Grande Ile ne fait plus partie des 13 pays inscrits sur la liste « Marb » (Monitoring and assistance Review Board). Les observations de l'audit qui s'est tenu en mai portaient sur 8 domaines, dont la question de la certification des compagnies aériennes locales. Leur re-certification a nécessité la suspension de tous les vols extérieurs. Air Madagascar a pu être re-certifiée en priorité. « *Le plan pour la sortie de la liste B se déroule comme prévu* », annonce Jean Robert Razafy, directeur général de l'Aviation civile de Madagascar (ACM). La partie malgache projette de faire venir la Commission européenne à Madagascar pour évaluer les efforts accomplis. La sortie de la liste B pourrait intervenir aussitôt après cette visite.

Le second Airbus 340 d'Air Madagascar acquis en location-vente à Air France a effectué son vol inaugural. Il desservira Bangkok et Guangzhou. Le ministre des Finances, Hery Rajaonarimampianina, attend de cette desserte un renforcement des relations avec l'Asie.

L'Etat malgache n'a toujours pas trouvé acquéreur pour « Air force One II », acquis dans des conditions douteuses par Marc Ravalomanana avant sa chute. Le ministre des Finances et du budget explique cette difficulté par la rareté de sa configuration dans le monde. Très peu de sociétés sont spécialisées dans la vente de tels appareils et elles ont des difficultés à trouver des clients. En attendant, le jet ne cesse de se dévaloriser.

12/07 - Un arrêté interministériel suspend l'exportation de bovidés sur pied. Elle ne serait levée qu'après assainissement de la filière. La mesure avait été évoquée par le premier ministre Omer Beriziky à son retour d'un déplacement sur les lieux des affrontements entre dahalo et forces de l'ordre.

06/07 - Madagascar ressent de plus en plus les méfaits du changement climatique. Une politique nationale devrait voir le jour d'ici la fin de l'année. Celle-ci fera d'abord l'objet d'une consultation régionale. Elle recommande, entre autres, les stratégies à mener pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, et suggère, par exemple, d'accentuer la vulgarisation de l'utilisation des énergies renouvelables. Il est vain de lutter contre la pauvreté si l'on ne tient pas compte du changement climatique. Cette question devrait être incluse dans toutes les politiques sectorielles, affirme Germain Randriasandakana, du ministère de l'Environnement. L'agriculture fait partie des domaines les plus touchés. Le calendrier cultural est de plus en plus décalé. Des paysans refusent de changer leurs usages mais le ministère n'a pas les moyens nécessaires pour effectuer une sensibilisation générale. Il s'agit d'un problème commun à toutes les îles de la région. La COI a mis en place une stratégie régionale, le projet d'adaptation au changement climatique Acclimate, qui devrait être validé prochainement.

14/07 - Russell Mittermeir, président de Conservation international, s'inquiète de la dégradation de l'environnement. Tous les feux sont au rouge. Des actions, dans les plus brefs délais sont souhaitées. En moins de 10 ans, le nombre d'espèces de lémuriniens malgaches en danger critique d'extinction a doublé. « *En 2005, les espèces en danger critique s'élevaient à une dizaine. En 2012, elles sont au nombre de 23. Et le nombre des espèces en danger est aujourd'hui de 57 contre 17 en 2005. 91 % des espèces de lémuriniens ont ainsi vu leur statut de conservation se dégrader* », rapportent des experts internationaux et spécialistes en primatologie. La dégradation de l'environnement ne connaît pas de répit à en juger par le dernier communiqué du WWF : « *La grande forêt*

située au cœur de l'aire protégée de Ranobe, au nord de Toliara, (...) est menacée par la culture sur brûlis. Entre 2000 et 2011, 31.000 ha de forêt (...) sont parties en fumée », souligne-t-il. « Le développement ne se fait pas seulement en numéraire, ni avec la machine, mais avec des hommes conscients de l'importance de l'environnement. Nous espérons que lorsque le pays reviendra dans l'ordre constitutionnel, un programme bien ficelé pour sensibiliser les gens sera renforcé », réplique Omer Beriziky au président de Conservation international, Russell Mittermeir, reçu à la primature.

14/07 - Menace latente des criquets dans le Sud. À défaut d'un traitement à temps, la surface infestée sera considérable pour la prochaine campagne qui débutera en octobre. 200.000 à 250 000 ha de surfaces infestées. C'est la prévision du Centre national acridien (CNA) quant à la prochaine campagne de lutte, prévu en octobre. Une estimation, qui selon le directeur national, pourrait être revue à la baisse si les actions de lutte et d'éradication des essaims sont menées durant l'intersaison qui est en cours de préparation. Actuellement, plus de 100 000 hectares restent infestés. Pour un traitement rapide, des motos tout-terrain ont été octroyées aux différents responsables de lutte antiacridienne dans les diverses régions. Les pesticides à utiliser pour le prochain trimestre d'intersaison sont déjà disponibles. « Il n'y aura pas de risque de rupture de stock durant les 3 mois à venir » a assuré de son côté le ministre de l'Agriculture, Roland Ravatomanga.

26/07 - « Pouvoir d'achat : amputé de 2/3 en 45 ans ! », titre La Gazette. Dans un ouvrage collectif « *Nota bene. The Malagasy development journal* »⁶ et préfacé par le Country director de la Banque mondiale, le Père Sylvain Urfer du SeFaFi évoque la chute continue du pouvoir d'achat : « Pour se procurer un kilo de riz, il fallait travailler une heure ou plus en 1963, plus d'une heure en 1981, un peu plus de deux heures en 2011, et un peu moins de trois heures en 2008. En d'autres termes, le pouvoir d'achat a approximativement été amputé des deux tiers en 45 ans ». Pour expliquer ce problème, l'auteur évoque les dérives des institutions financières internationales dont la Banque mondiale : « Les pratiques dénoncées par la Banque mondiale sont les conséquences de l'affaiblissement de l'Etat voulu par elle depuis les années 1980 ». Cet affaiblissement s'est notamment traduit par les conséquences désastreuses des ajustements structurels, les privatisations, le gel des recrutements dans le fonctionnariat... Malgré tout, le prêtre ne blanchit pas les régimes politiques aux commandes. Il dénonce les dérives des présidents successifs, des dérives que les institutions financières ont tolérées. Le résultat est catastrophique, surtout pour les pauvres. En effet, la croissance économique, quand elle a eu lieu, n'a guère été propice. Les fruits de cette croissance n'aident pas suffisamment à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie des pauvres. Au contraire, il est inouï de voir se pavaner sur les routes de plus en plus de 4x4 rutilants dont des Hummer dont le prix démarre à 200 millions Ar. Les grandes constructions et villas poussent comme des champignons, dans la capitale et ses environs. La construction d'une belle villa varie entre 130 et 240 millions Ar. Ainsi, l'écart entre les pauvres et les riches se creuse de plus en plus. Les plus pauvres n'ont même pas un revenu de 1.500 Ar par jour. La perte en pouvoir d'achat touche particulièrement ces derniers et leur calvaire est loin d'être fini en raison de la crise qui s'éternise. Une bonne frange de la population est menacée de basculer du jour au lendemain dans la pauvreté. En revanche, le pays compte de nouveaux riches dont la plupart ont trempé dans des affaires illicites. Le bois de rose arrive en première ligne. On peut aussi citer l'or, les ressources naturelles comme les tortues, les détournements de deniers publics...

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM), La Vérité (Madagascar), La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Madonline, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, L'Observateur, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 31/07/2012, 1 euro = 2778 Ariary (cours pondéré)

⁶ Consultable au format PDF (72 p.) - <http://laurentkretz.files.wordpress.com/2012/07/notabene-001.pdf>
Ouvrage collectif sous la direction du chroniqueur Vanf de L'Express. Contributions d'une dizaine de spécialistes.